



Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel **2019**

incluant le rapport
financier semestriel 2020



Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité
des Marchés Financiers le 24 avril 2020 sous le numéro D.20-0345.



Ce premier amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 24 septembre 2020 sous le numéro D.20-0345-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

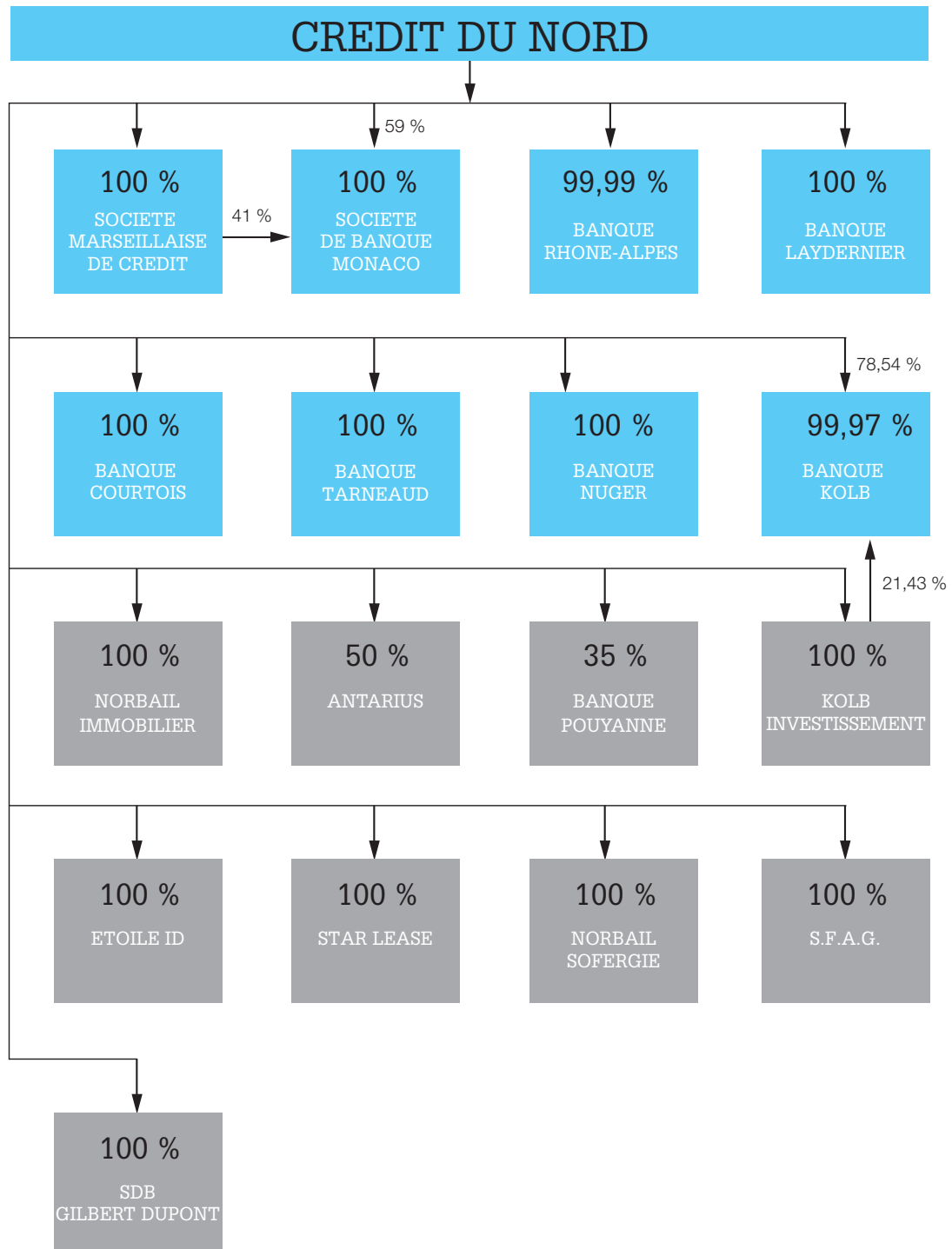


SOMMAIRE

Structure du Groupe.....	3
1 Responsable du premier amendement du Document d'Enregistrement Universel.....	4
2 Responsables du Contrôle des Comptes	5
3 Gouvernement d'entreprise.....	6
1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2020	6
2. Assemblée Générale du 7 mai 2020.....	8
3. Comités des risques et d'audit.....	9
4 Etats financiers consolidés	11
1. Chiffres clés au 30 juin 2020	11
2. Rapport de gestion	12
3. Etats financiers consolidés	40
Bilan consolidé	40
Compte de résultat consolidé.....	42
Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	43
Evolution des capitaux propres.....	44
Tableau des flux de trésorerie	45
4. Notes annexes aux états financiers consolidés.....	46
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	85
5 Risques et adéquation des Fonds Propres	87
Chiffres clés.....	88
1. Facteurs de risques.....	90
2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	102
3. Les risques de crédit et de contrepartie	105
4. Les risques de marché	113
5. Les risques opérationnels.....	114
6. Le risque de liquidité	115
6 Tables de concordance.....	116
1. Table de concordance de l'amendement	116
2. Table de concordance du rapport financier semestriel	119

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du groupe Crédit du Nord. Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.



1 Responsable du premier amendement du Document d'Enregistrement Universel

1. Nom du responsable du premier amendement du Document d'Enregistrement Universel

Françoise MERCADAL DELASALLES, Directrice Générale du Crédit du Nord.

2. Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent Document d'Enregistrement Universel listées dans la table de concordance à la section 6.2) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 24 septembre 2020

Françoise MERCADAL DELASALLES,
Directrice générale du Crédit du Nord

3. Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Ce premier amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 24 septembre 2020 sous le numéro D.20-0345- A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

2 Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Vincent ROTY

Adresse : 1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
18 mai 2018 pour 6 exercices

Expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DELOITTE & ASSOCIÉS

Représenté par Marjorie BLANC LOURME

Adresse : 6, place de la Pyramide
92 908 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
18 mai 2018 pour 6 exercices

Expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

3

Gouvernement d'entreprise

1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2020

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination ⁽¹⁾	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai ⁽⁴⁾
Président du Conseil d'Administration		
Philippe AYMERICH	18 mai 2018	2023
Administrateurs		
Philippe AYMERICH	11 janvier 2012	2023
Sophie-Ségolène BENHAMOU	28 mai 2014	2022
Véronique CHAUFFERT-YVART	19 mai 2016	2024
Caroline DELCOURT ⁽³⁾	9 novembre 2018	Elections fin 2021
Thierry DIGOUTTE ⁽³⁾	26 juillet 2013	Elections fin 2021
Aymeric LE BIDEAU ⁽³⁾	24 octobre 2019	Elections fin 2021
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2021
Alexandre MAYMAT	23 mai 2019	2023
Françoise MERCADAL DELASALLES ⁽²⁾	18 mai 2018	2022
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2023
Anne PERRIN	19 mai 2016	2024
Jean-François SAMMARCELLI	1 ^{er} janvier 2010	2021
Patrick SUET	3 mai 2001	2023

⁽¹⁾ Durée d'un mandat : 4 ans (à l'exception des administrateurs représentant les salariés dont le mandat est de 3 ans).

⁽²⁾ Directrice Générale.

⁽³⁾ Administrateur salarié.

⁽⁴⁾ A l'exception des administrateurs représentant les salariés qui sont élus.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois depuis le 1^{er} janvier 2020 (14 et 26 février, 27 mai et 29 juillet) pour étudier l'évolution du Conseil d'Administration, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, de politique de risque, d'organisation et d'investissement.

L'Assemblée Générale, réunie le 7 mai, a reconduit les mandats de Mmes Véronique CHAUFFERT-YVART et Anne PERRIN arrivés à échéance.

Enfin, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord réuni le 29 juillet 2020 a examiné et validé les comptes semestriels consolidés résumés.

Comité de Direction (CODIR) du groupe Crédit du Nord

Composé de quelques 30 dirigeants, le CODIR Groupe se réunit une fois par mois. Les réunions se tiennent sur Paris au siège central du Crédit du Nord, en conférence téléphonique ou visio-conférence.

Le Comité de Direction Groupe est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Noms des membres	Fonctions
Françoise MERCADAL DELASALLES	Directrice Générale du Crédit du Nord (CDN)
Jean-Louis KLEIN	Directeur Général Délégué du CDN
Christian BONHOMME	Président du Directoire de la Banque Nuger
Philippe DELACARTE	Président du Directoire de la Banque Rhône-Alpes
Bruno DELEMOTTE	Directeur délégué de la direction des Risques
Bruno DESCHAMP	Président du Directoire de la Société Marseillaise de Crédit
Frédéric DI SCALA	Président du Directoire de la Banque Kolb
Jean DUMONT	Directeur de la région Nord de France (CDN)
Marc DUSSART	Directeur Général de Corporate Finance
Michel GASSIE	Directeur Financier du groupe CDN
Pierre HAREL	Secrétaire général et directeur de la RSE
Hervé JIMBLET	Directeur de la direction Supports Clients
Stéphane LABAT SAINT VINCENT	Inspecteur général
Frédéric LARGERON	Directeur de la direction de la Gestion privée
Yvon LEA	Directeur de la direction des Grandes Relations et Financements
Béatrice LELIEVRE	Directrice de la direction Data, Architecture et Projets
Eric L'HOTE	Directeur de la Communication du CDN
Pascal MATHIEU	Gérant de la Société de Bourse Gilbert Dupont
François ORAIN	Directeur de la région Ile-de-France et Loiret (CDN)
Didier PARISET	Directeur de la région Nord Ouest (CDN)
Alain QUENTIN	Directeur de la direction Clientèles Corporate
Hervé ROGEAU	Président du Directoire de la Banque Courtois
Marc SALLE de CHOU	Directeur Général de la Société de Banque Monaco (SDBM)
Hélène SAUVAN	Directrice des Ressources humaines groupe CDN
Pierre SOUVRAS	Directeur des Risques
Vincent THEBAULT	Président du Directoire de la Banque Laydernier
Ludovic VANDEVOORDE	Directeur de la direction Retail, Paiements et Innovation
Benoit VANDERMARCO	Président du Directoire de la Banque Tarneaud
Thierry VEAU	Directeur de la Conformité

M. Zakaria MOURSLI assiste au CODIR où il représente ITIM en sa qualité de Directeur SI Réseaux France.

2. Assemblée Générale du 7 mai 2020

Les actionnaires du Crédit du Nord, société anonyme au capital de 890 263 248 euros, divisé en 111 282 906 actions de huit euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte le 7 mai 2020 au Siège Central à Paris 8^{ème}, 59 Boulevard Haussmann. Eu égard au contexte alors lié au Coronavirus (Covid-19), par mesure de précaution et comme le permettent les statuts de la Banque, les actionnaires ont assisté à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique.

Tous les actionnaires étaient présents en conférence téléphonique, soit la Société Générale qui détient 111 282 905 actions, et SOGEPARTS qui détient une 1 action totalisant ainsi 111 282 906 actions. Les quorums légalement exigés tant pour une Assemblée Générale Ordinaire que pour une Assemblée Générale Extraordinaire étant réunis, l'Assemblée, régulièrement constituée, a pu se tenir.

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées et notamment :

- les comptes consolidés et les comptes individuels 2019 ont été approuvés ;
- les mandats de Mmes Véronique CHAUFFERT-YVART et Anne PERRIN ont été renouvelés pour une durée de quatre ans, conformément aux statuts ;
- en application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à la Directrice Générale et au Directeur Général Délégué ont été présentés et ont été validés.

14 Résolutions soumises au vote dont :

11 résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Approbation des comptes consolidés,
- 2- Approbation des comptes individuels et quitus aux administrateurs,
- 3- Affectation du résultat,
- 4- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- 5- Avis consultatif sur la rémunération versée en 2019 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier,
- 6- Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale et du Directeur général délégué, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce,
- 7 à 8- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à la Directrice Générale et au Directeur Général Délégué en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce,
- 9 à 10- Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- 14- Pouvoirs.

3 résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- 11- Approbation du traité d'apport partiel d'actif avec la Société de Banque Monaco (SDBM)
- 12- Pouvoir spécifique
- 13- Mise à jour des statuts

3. Comités des risques et d'audit

Le Comité des risques et le Comité d'audit du Crédit du Nord sont composés de quatre membres dont deux membres indépendants* :

- Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*,
- Monsieur Alexandre MAYMAT,
- Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*, et
- Monsieur Patrick SUET.

Depuis le 4 octobre 2019, la composition des comités est la suivante :

Comité d'audit	Comité des risques
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Alexandre MAYMAT, Président, • Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*, • Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*, et • Monsieur Patrick SUET. 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick SUET, Président, • Monsieur Alexandre MAYMAT, • Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*, et • Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*.

* Membres indépendants.

3-1 Le Comité des risques

Depuis le début de l'année 2020, le Comité des risques s'est réuni quatre fois autour de différents sujets :

- **Le 19 février 2020 :**
 - Point sur les indicateurs et le coût du risque à fin décembre 2019,
 - Suivi des indicateurs d'appétit pour le risque,
 - Point sur l'« Outlier test » EVE.
- **Le 15 avril 2020 :**
 - Présentation partielle de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et de l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*),
 - Point risques dans le contexte de crise Covid-19,
 - Point sur la liquidité.
- **Le 25 mai 2020 :**
 - Appétit pour le risque 2020, RAF, RAS,
 - RAD 2020,
 - Point d'actualité risques,
 - Point sur la sensibilité EVE/Outlier test.
- **Le 24 juillet 2020 :**
 - Plans de continuité d'activité,
 - Coût et suivi du risque au 1^{er} semestre.

3-2 Le Comité d'audit

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois autour de différents sujets :

- **Le 19 février 2020 :**
 - Présentation et approbation du plan d'audit 2020 du Contrôle périodique,
 - Présentation des services autres que la certification des comptes (SACC),
 - Présentation des comptes 2019,
 - Projet de rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes.
- **Le 15 avril 2020 :**
 - Point sur les missions du contrôle périodique,
 - Point sur la sensibilité EVE/Outlier test,
 - Point sur le rapport du contrôle interne,
 - Point sur la mission ACPR LCB-FT,
 - Liste des SACC.
- **Le 25 mai 2020 :**
 - Suivi des préconisations des régulateurs,
 - Nouvel estimé des résultats financiers 2020 dans le contexte de crise Covid-19.
- **Le 24 juillet 2020 :**
 - Présentation des résultats semestriels,
 - Rapport intermédiaire des CACs sur les comptes semestriels,
 - Suivi des préconisations des régulateurs,
 - Gouvernance du plan de rétablissement et de résolution (PRR),
 - Point sur les missions du Contrôle Périodique,
 - Modalités de placement des avoirs de la CARPA de Marseille.

4 Etats financiers consolidés

1. Chiffres clés au 30 juin 2020

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 06/2020 vs 12/2019
Dépôts clientèle	55 344,1	48 031,9	47 331,5	44 497,2	15,2
Crédits clientèle	52 365,8	46 802,4	44 571,1	42 212,0	11,9
Capitaux propres*	3 619,9	3 477,5	3 326,8	3 322,6	4,1
Encours créances douteuses (montant brut)	1 976,9	2 035,3	2 173,2	2 397,4	-2,9
Dépréciations sur créances individualisées	-1 321,4	-1 279,4	-1 343,0	-1 454,7	3,3
TOTAL DU BILAN	85 718,5	73 656,8	72 987,9	70 142,8	16,4
ACTIFS GERES (Hors Bilan)	28 674,0	30 052,0	29 471,0	28 900,0	-4,6

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Résultats

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2020 vs 2019
Produit Net Bancaire*	832,2	905,7	952,3	-8,1
Résultat Brut d'Exploitation*	182,6	258,4	298,1	-29,3
Résultat courant avant impôt*	245,3	259,3	312,8	-5,4
Bénéfice net (part du Groupe)*	141,5	170,5	213,2	-17,0

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Ratios

(en %)	30/06/2020	30/06/2019
Coût du risque / Encours de crédits	0,30 %	0,08 %
Common Equity Tier 1 - CET 1 non phasé / Full Bâle 3	11,6 %	10,9 %
Total Capital - Full Bâle 3	14,2 %	13,6 %

Notations

		30/06/2020	30/06/2019
Fitch	CT	F1	F1
	LT	A-	A
	Intrinsèque*	bbb+	bbb+

* La notation intrinsèque est celle du groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au groupe Société Générale.

2. Rapport de gestion

1^{er} semestre 2020

1. Exposé de la situation du groupe Crédit du Nord durant l'exercice écoulé

Conjoncture économique

Le premier semestre de l'année 2020 a été marqué par la pandémie liée au Covid-19 déclenchant une profonde récession mondiale.

Les réponses de politique économique des gouvernements et des banques centrales ont été importantes pour faire face aux dommages immédiats de la pandémie de Covid-19. Elles ont permis d'éviter une cascade de faillites d'entreprises et ont veillé à ce que les ménages contraints de rester chez eux continuent à percevoir leurs revenus. Cependant avec l'effondrement de la demande, tous ces efforts ne permettront pourtant pas d'éviter une récession mondiale en 2020. La plupart des pays connaîtront une forte contraction de leur PIB cette année.

Même si la pandémie s'atténue vite, une reprise économique rapide en 2021 nécessitera un soutien fiscal massif ainsi que des injections de capitaux dans les entreprises des secteurs ravagés par la crise. Les gouvernements devront rapidement faire davantage pour stimuler la demande globale et dissiper l'incertitude, sinon le PIB de la plupart des économies avancées ne retrouvera pas avant de nombreuses années les niveaux d'avant la crise.

Selon les deux scénarios alternatifs, en 2020 le PIB mondial atteindra -2,3 % (scénario central) et -7,8 % (scénario prolongé) avec des contractions dans la plupart des économies avancées et émergentes.

La zone euro devrait connaître en 2020 la récession la plus prononcée de son histoire avec une croissance située entre -6,8 % et -12,8 % en fonction du scénario. La reprise de l'activité sera progressive en 2021-2022 car l'action des gouvernements en réponse à la crise sanitaire a reporté dans le temps les effets réels de la crise.

L'orientation de la politique monétaire restera très accommodante et les taux d'intérêt bas sur l'horizon de prévision. En 2020, la stratégie de la BCE continuera

d'être dictée par la gestion des répercussions directes de la crise (ample fourniture de liquidité aux banques et achats massifs d'actifs).

Cependant les aléas baissiers sont nombreux comme une nouvelle crise sanitaire, une réponse politique insuffisante, l'instabilité financière ou une montée de l'euro-scepticisme.

La France devrait connaître une récession entre -5,8 % et -11,1 % en fonction du scénario (baisse historique de -13,2 % au cours du second trimestre 2020). La croissance du PIB restera très modérée en 2021 et 2022. En l'absence d'une relance plus significative, le PIB retrouverait son niveau de 2019 qu'en 2022 et le taux de chômage dépasserait les 10 % en 2022.

Bien que soutenues par les mesures d'urgence du gouvernement comme le chômage partiel et les Prêts Garantis par l'État, les entreprises françaises sortiront financièrement fragilisées de cette crise avec des ratios d'endettement très dégradés.

Du côté des ménages, les destructions d'emplois et la modération des salaires pèseront sur la consommation. L'épargne accumulée lors du confinement devrait tirer la consommation privée au deuxième semestre de cette année. Cependant avec l'augmentation du chômage et l'incertitude persistante entourant l'évolution de la pandémie, les ménages conserveront certainement une épargne de précaution, écartant le scénario d'un rebond marqué de la consommation en 2021-2022.

Le Royaume-Uni a été sévèrement touché par l'épidémie de Covid-19 et a connu l'un des plus longs confinements. Le Royaume-Uni devrait connaître une récession entre -6,8 % et -12,5 % en 2020 selon le scénario. L'UE et le Royaume-Uni ont toujours des positions très divergentes concernant l'accord post-Brexit, ce qui ajoute d'importantes incertitudes.

La crise sanitaire et économique du Covid-19 touche sévèrement **les Etats-Unis**. Depuis avril, plus de 20 millions d'américains ont perdu leurs emplois portant le taux de chômage à plus de 14 % fin mai. L'économie

devrait se contracter de -6,6 % à -11,5 % en 2020 selon le scénario (baisse historique de -32,9 % au cours du second trimestre 2020). Les principaux risques sont une nouvelle vague d'infection, une hausse des tensions sociales et une aggravation des tensions commerciales avec la Chine.

La Chine a connu une chute de son PIB de -6,8 % au premier trimestre 2020. La croissance du PIB a atteint +3,2 % au deuxième trimestre grâce notamment aux mesures de soutien fiscales et monétaires mais la consommation demeure faible, illustrant l'impact de l'épidémie sur le long terme. En fonction du scénario, la Chine devrait connaître en 2020 une croissance entre +2,9 % selon le scénario de base et de -3,0 % selon le scénario prolongé. Cependant on peut noter une incertitude due à l'augmentation des tensions commerciales et technologiques entre la Chine et les Etats-Unis.

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale au cours d'un premier semestre 2020, le groupe Crédit du Nord affiche des résultats financiers en recul.

Par rapport à fin juin 2019, le PNB consolidé est en baisse de -8,1 % et s'établit à 832,2 M€ au 30 juin 2020. Les frais généraux augmentent de +0,4 % s'affichant à -649,6 M€, les hausses de +18,1 % des impôts & taxes et de +1,6 % des autres charges (y compris amortissements) sont compensées par la baisse des frais de personnel de -2,4 % (-8,0 M€).

Le résultat brut d'exploitation ressort donc en baisse de -29,3 % à 182,6 M€ par rapport à juin 2019.

Le coût du risque qui avait atteint un niveau historiquement bas ces dernières années du fait d'éléments ponctuels (dont la mise en place en fin d'année 2019 d'une titrisation synthétique sur le périmètre GE/PME) et par le recalibrage favorable des paramètres des modèles de provisionnement, connaît une forte augmentation pour atteindre 85,0 M€ (+335,9 %) soit 30 pb versus 8 pb au 30 juin 2019. Ce niveau élevé s'explique par le provisionnement des encours sains (paramétrages de provisionnement IFRS 9 pour prendre en compte le contexte du Covid 19 et impact de la forte production sur les prêts garantis par l'État). Retraité des effets de recalibrages et des

éléments exceptionnels, le coût du risque du semestre ressortirait à 20 M€ (soit 7 pb) contre 35 M€ (soit 14 pb) à fin juin 2019.

Le résultat d'exploitation ressort à 97,6 M€ en baisse de -59,1 % par rapport à juin 2019. Le résultat net part du Groupe consolidé ressort à 141,5 M€ en baisse de -17,0 %, le poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » intégrant une plus-value sur cession de l'immeuble d'Anjou comptabilisé pour 132,1 M€.

Le ROE du groupe Crédit du Nord s'élève à 8,1 % pour un ratio Common Equity Tier 1 (non phasé / full Bâle 3) de 11,6 % au 30 juin 2020.

Après retraitements des éléments ci-dessous le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -2,4 % au 30 juin 2020 :

- provision sur les encours PEL/CEL ;
- éléments non économiques : ajustement de valorisation liée au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés XVA et Reserve Policy ;
- bonification TLTRO II ;
- plus-values de cession de titres HQLA ;
- réévaluation de titres à la juste valeur (VISA) ;
- reprises de provision liée à l'exonération de la TVA sur Avis Tiers Détenteurs ;
- reprises exceptionnelles sur le portefeuille de litige ;
- dividende Crédit Logement ;
- macro couverture ;

La marge nette d'intérêts retraitée des éléments ci-dessus s'inscrit en hausse de +5,3 %, portée par la forte production de crédits immobiliers au second semestre 2019, compensant les effets négatifs de l'environnement de taux bas et la forte collecte de dépôts.

Les commissions nettes retraitées sont en recul de -6,7 % directement lié à la crise sanitaire impactant directement les commissions de services (activité monétique, commissions de mouvement et de dépassement) et plus modérément les commissions financières (l'impact de la chute des marchés financiers sur les commissions de gestion d'assurance vie et OPC étant compensé par un bon premier bimestre 2020 et une activité de bourse en forte progression).

Le Crédit du Nord poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de 2020 sont les suivantes :

- **l'enrichissement du tableau de bord des clients.**
Une nouvelle vision synthétique et personnalisée de la situation bancaire des clients particuliers et professionnels remplace la page d'accueil après authentification sur nos sites Internet et mobile et applications ;
 - **l'élargissement des services accessibles en ligne** : le Self Service Carte s'est enrichi de l'ajout de la fonctionnalité de verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte permettant de bloquer en temps réel l'usage de la carte et de limiter les oppositions lorsque le risque de vol ou perte n'est pas encore totalement avéré. Un service d'alertes (notifications) en temps réel permet d'adresser aux clients des informations sur leurs cartes bancaires et d'en faciliter ainsi la gestion : confirmation d'une mise en opposition, dépassement de plafond de paiement, confirmation d'un verrouillage temporaire et du déverrouillage ensuite, première opération à l'étranger... ;
 - **une nouvelle solution de paiement sur mobile** : après Apple Pay, lancé en novembre 2018, le Crédit du Nord offre avec Samsung Pay, un moyen de paiement sur smartphone complémentaire, simple et sécurisée ;
 - **le développement d'Espaces Libre Services** pour le traitement des encaissements des clients commerçants avec maintenant près de 350 sites d'automates à disposition sur l'ensemble des territoires ;
 - **le déploiement progressif de la signature électronique** disponible depuis 2018 sur les crédits à la consommation (Etoile Express et Etoile Avance) se poursuit : désormais les LDDS, l'assurance automobile et le contrat Sécurité 12 (assurance décès accidentel) et le Livret A pour les majeurs peuvent aussi être signés électroniquement. Concernant les clients professionnels, ce sont plus de 20 contrats (ouverture de compte, carte bleue, produits d'assurance, etc...) qui peuvent être signés électroniquement ;
 - **l'entretien Conseil** qui formalise notre devoir de conseil auprès des clients personnes physiques
- investisseurs peut désormais être signé en ligne. Une fois réalisé par téléphone, l'Entretien Conseil est envoyé par le Conseiller sur l'espace Banque en ligne du Client. Le Conseiller s'assure que le Client a pris connaissance du conseil en le signant via le parcours de signature électronique ;
 - **un process de souscription à l'assurance emprunteur Groupe digitalisé** via la mise à disposition d'un espace médical sécurisé permettant aux clients de compléter leurs questionnaires de santé et de signer électroniquement les documents contractuels ;
 - **l'assurance automobile en ligne** : du devis à la contractualisation, l'ensemble du parcours de souscription de l'assurance automobile est proposé aux clients sur leur Espace Internet Sécurisé, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute autonomie.
 - **la digitalisation de process internes** : dans le cadre de la refonte du parcours immobilier avec l'arrivée de la pochette électronique. Créée automatiquement lors du montage du prêt immobilier par le conseiller, elle remplace le dossier papier et permet le classement des justificatifs transmis par les clients. Elle est partageable par tous les acteurs en interne (conseiller, manager, front, back, service engagement) et aide à la complétude du dossier et à l'efficacité de son traitement ;
 - **la frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle** : depuis le mois de septembre, les conseillers peuvent réaliser l'ouverture d'un compte professionnel et la souscription des produits bancaires associés directement en agence ou chez le prospect. Le Crédit du Nord propose ainsi d'un point d'entrée unique et direct pour créer un compte et son équipement en améliorant le processus grâce à un parcours de saisie guidant et non bloquant ;
 - **nouvelle Vitrine Digitale** : depuis le 1^{er} lancement en octobre pour la SMC, le Groupe a développé les sites des 7 filiales pour terminer avec celui du Crédit du Nord. Vitrines de nos offres et de nos expertises, ces sites sont le reflet de l'engagement et de l'accompagnement des banques sur leur territoire ;
 - à compter du 11 mars 2020, **la synthèse Multibanque** s'enrichit avec le module Agrégation d'Actifs. Principales nouveautés apportées par ce module :
 - visualisation des avoirs sur les comptes titres, PEA et contrats d'assurance-vie, par classe d'actifs,

- possibilité de saisir des actifs financiers supplémentaires et des actifs immobiliers mais aussi d'ajouter des encours de crédit,
- Téléchargement et impression des données ;
- **un nouvel intranet, Franchise Connect**, à destination des agences et du pôle Franchise pour fluidifier le traitement et le suivi des dossiers de franchise et accéder à l'ensemble des informations sur les enseignes (Avis du pôle franchise, Contrat franchiseur, suivi des clients au sien du groupe ...).

Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Crédit du Nord accentue sa démarche d'open banking pour proposer à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins

Dans la continuité de l'année 2019, de nombreux accords ou partenariats ont été noués avec des fintech ou des références de l'économie traditionnelle, pour proposer à ses clients de nouvelles offres personnalisées et innovantes :

- la sortie de **Convention Etoile**, nouveau package des Particuliers désormais modulaire et personnalisable, remporte un franc succès. Ses modules sont enrichis de nouveaux partenariats : l'**aérotag** de **Tracernet** tout d'abord, inclus dans l'option internationale, pour un service de protection et de géolocalisation de ses bagages dans le monde entier. L'offre une garantie achat en ligne **Juridica** d'autre part, incluse dans l'option famille du package, avec un service de gestion amiable en cas de non livraison ou de livraison non conforme d'un achat en ligne ;
- sur le second semestre, le Crédit du Nord a conclu un nouveau partenariat avec **Lumo**, une fintech française filiale du groupe Société Générale. Ses clients investisseurs peuvent ainsi participer en direct et en ligne à la dette de projets **d'énergie renouvelable**, ancrés dans leurs régions sur cette **plate-forme de financement participatif** leader sur ce marché ;
- le groupe complète l'univers de besoin de l'investisseur avec la Garantie de Loyers Impayés. Elle offre, via une souscription en ligne simple et rapide, remboursement des loyers impayés et la couverture des dégradations immobilières causées par le locataire pendant sa période d'occupation ;
- au plus près des besoins de sa clientèle de professions libérales, une nouvelle assurance emprunteur des crédits moyen terme et crédits baux

est proposée via Aon/SwissLife pour une couverture spécifique des professions médicales ;

- face au succès rencontré par le partenariat avec Payzen, solution innovante de paiement en ligne proposée depuis 2017 sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, cette offre a été pleinement intégrée à l'offre e-commerce du Crédit du Nord sous la marque Clic&Pay by groupe Crédit du Nord ;
- deux nouvelles offres sont venues enrichir la gamme destinée aux clients professionnels et dirigeants, avec Simplébo qui propose de créer simplement un site internet vitrine personnalisé et Captain Contrat qui accompagne les dirigeants dans la vie juridique et sociale de leur entreprise ;
- un nouveau partenaire monétique JDC permet de compléter la gamme pour la location et la maintenance de TPE sur le marché des professionnels et des entreprises avec notamment un nouvel appareil permettant d'obtenir via smartphone le suivi des encaissements par carte bancaire en temps réel.

L'Assurance Vie et Non Vie restent des leviers de croissance

L'activité de placements en épargne financière reste bien orientée, avec un total en conservation de 28,7 Mds € en léger retrait de -2,7 %, l'encours d'assurance vie se maintient malgré les conditions difficiles des marchés suite au confinement. Le taux d'unité de comptes à la production est lui en forte progression comparé à fin juin 2020 (+11 points) et s'affiche à 39 %.

L'activité de la Banque Privée affiche au premier semestre encore de très bonnes performances à fin juin :

- le nombre de foyers en Banque Privée continue de croître à un rythme soutenu (+9 %) et atteint 4 541 foyers à fin juin 2020. La collecte nette atteint 455,4 M€ au premier semestre 2020 ;
- un PNB hors marge sur crédits de 37, 5 M€, en hausse de +18,5 % par rapport à fin juin 2019.

L'assurance des biens et des personnes des clients particuliers se maintient avec des taux d'équipement en progression, spécifiquement sur la protection des personnes sur les nouveaux clients (+3,3 pts). La production brute en nombre de contrats a diminué avec l'effet du confinement depuis mars 2020, cette dernière s'affiche à plus de 60 000 contrats, en retrait de -20,7 % comparé à fin juin 2019.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est-à-dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

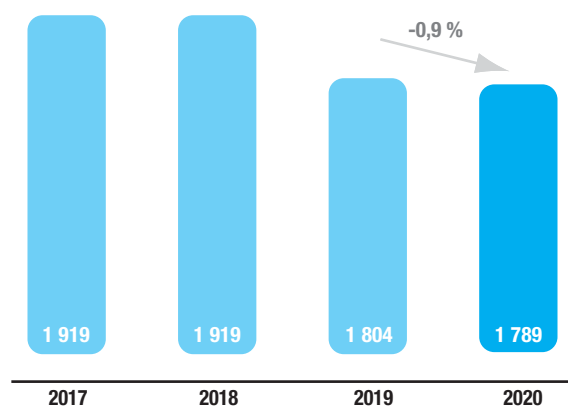
Une conquête Particuliers orientée vers du qualitatif

Le groupe Crédit du Nord continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et compte plus de 28 500 entrées en relation à fin juin 2020, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible. A la suite de la revue des bases informatiques en juin et juillet de l'année 2019, le fonds de commerce Particuliers s'affiche en baisse pour atteindre 1,8 millions de clients Particuliers actifs ⁽¹⁾.

Fonds de commerce Particuliers

(au 30 juin)

Nombre de clients actifs ⁽¹⁾ (en milliers)



La banque s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

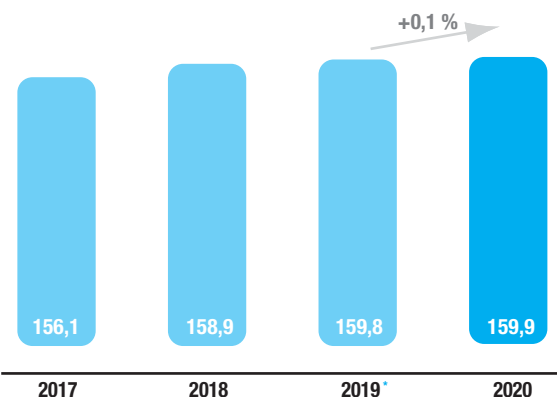
Le fonds de commerce Professionnel se maintient

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels (en relation commerciale et double relation) se maintient à fin juin 2020 (+0,1 %). Le Crédit du Nord est entré en relations avec près de 6 400 nouveaux clients professionnels (hors partie privée seule) à fin juin 2020, une baisse observée par rapport à l'année précédente. Une attention particulière est portée sur l'activation des comptes et la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans. La conquête de Clients Professions Libérales, en retrait avec presque 2 000 nouveaux clients à fin juin 2020.

Fonds de commerce Professionnels

(au 30 juin)

Nombre de clients (en milliers)



* FDC hors Relation Privée Seule : application du pro-forma en 2017 suite au changement de classification des comptes.

Le dispositif de proximité du Crédit du Nord avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client Professionnel ou Entreprise : 69 % de nos clients qui sont suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.

(1) Clients actifs intrinsèquement ou appartenant à un foyer actif.

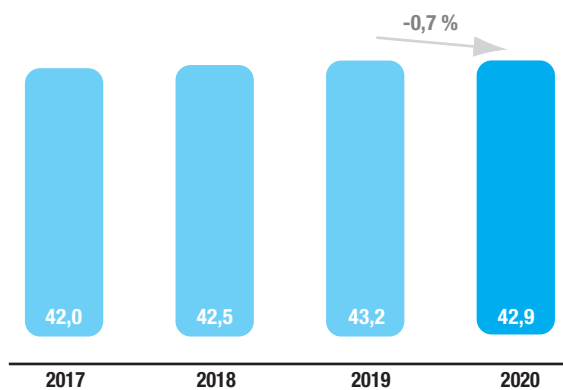
Le développement de notre clientèle Entreprises en légère baisse

Le fonds de commerce actif des **Entreprises** accuse une légère baisse de -0,7 %. Le Crédit du Nord suit en relation principale plus du tiers de ses clients Entreprises.

Fonds de commerce Entreprises

(au 30 juin)

Nombre de sociétés (en milliers)



L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2020

Portée par les dépôts à vue qui progressent de +22,2 %, la collecte des dépôts continue de progresser avec un encours qui ressort à 53 Mds€, en hausse de +17 % par rapport à fin juin 2019. Ces chiffres s'inscrivent sur une tendance en forte augmentation depuis 2017.

Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +14 % sur le marché des Particuliers tandis que sur les marchés Professionnels et Entreprises, cette croissance est plus marquée et ressort à +27 %.

Cette hausse du total de dépôts bilantiels de presque 8 Mds€ sur un an glissant reflète toujours une croissance de l'épargne disponible des clients Particuliers ainsi

qu'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises dont une part importante provient des Prêts garantis par l'État qui ont débuté au mois d'avril 2020.

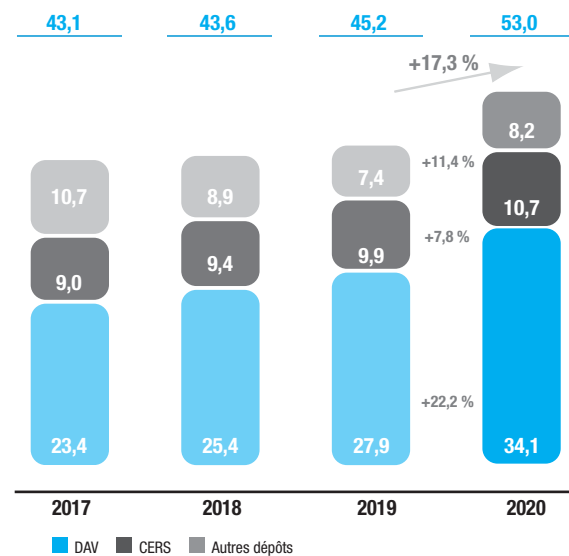
Les encours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de +7,8 % à 11 Mds€ à fin juin. La croissance des avoirs sur Livret A et CSL Particuliers restent particulièrement soutenue (respectivement +8 % et +16,6 %). Les encours de LDD progressent moins rapidement (+5,9 %), tout comme la collecte sur le Plan d'Épargne Logement (+1,9 %) ainsi que les encours de Compte Épargne Logement (+1,8 %) sur un an.

Les dépôts à terme progressent avec une hausse de +11,4 % par rapport à fin juin 2019, portée par la forte croissance de l'encours des comptes à terme avec +36,8 %. Les autres dépôts à terme sont eux en baisse à fin juin 2020.

Encours de dépôts bilantiels

(au 30 juin)

(en Mds€)



L'épargne hors bilan en léger retrait en 2020

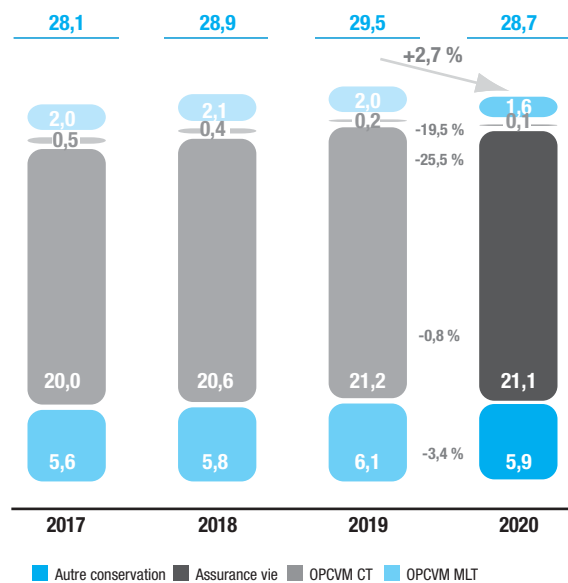
Les encours d'assurance vie affichent une légère baisse de -0,8 % à fin juin 2020.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse +9,6 % sur 1 an glissant.

Encours d'épargne hors-bilan

(au 30 juin)

(en Md€)



Une production de crédits immobiliers qui reste très soutenue au 1^{er} semestre 2020

Après une année 2018 en forte baisse, la production de crédits immobiliers s'est fortement accélérée en 2019 (notamment en octobre et décembre). **Au premier semestre 2020, la production est restée soutenue avec une augmentation de +24,4 % comparé à fin juin 2019.**

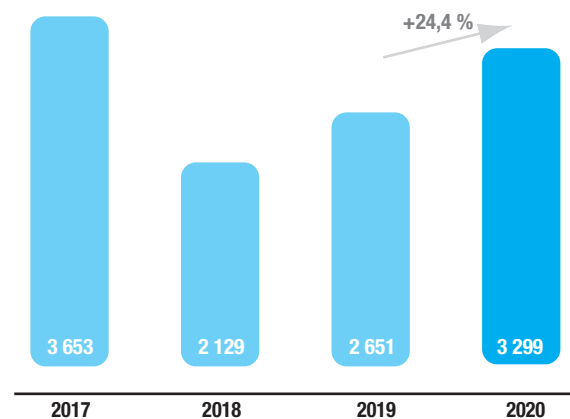
L'encours de Prêt immobilier atteint 26,3 Mds€ à fin juin, en hausse de +12,5 % en 2020.

Par ailleurs, le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées inférieures ou égales à 25 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 30 juin)

(en M€)



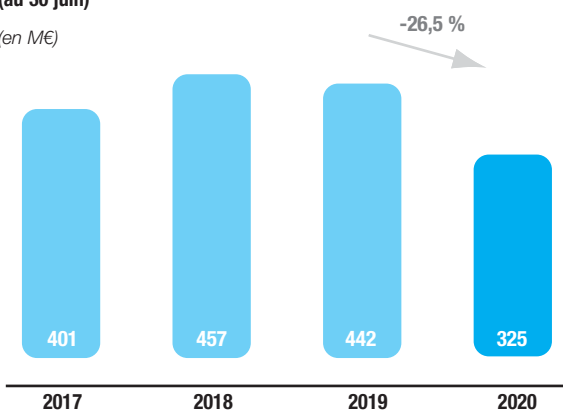
Une évolution en baisse des crédits à la consommation

L'ensemble des conseillers du groupe veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. Après une année précédente soutenue sur la production de prêts personnels, l'activité ralentie au premier semestre 2020, en fléchissement de -26,5 % par rapport à la performance de 2019. Porté la production tonique 2019, l'encours de crédits personnels est lui en hausse de +8,3 % par rapport à juin 2019.

Production de prêts personnels

(au 30 juin)

(en M€)

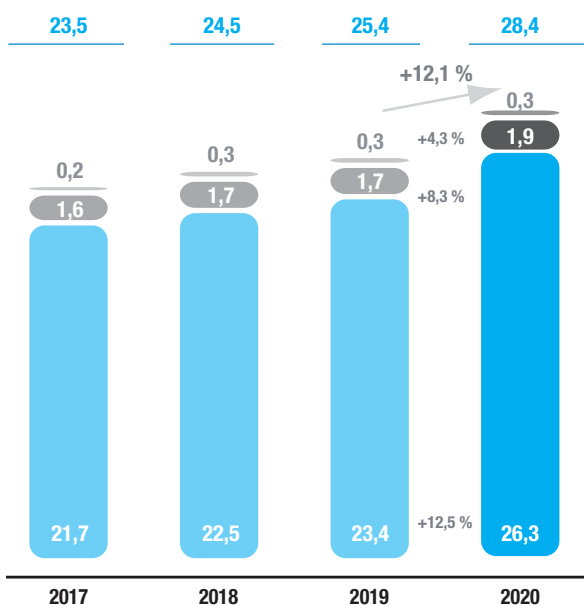


L'encours global des crédits aux Particuliers s'élève à 28,4 Mds€, en progression de +12,1 % sur 1 an.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 30 juin)

(en Md€)



■ Crédits à l'habitat ■ Crédits à la consommation ■ Comptes débiteurs

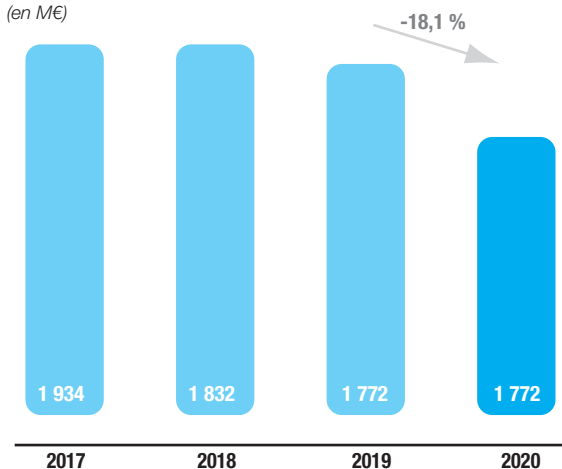
Du fait de ses relations historiques avec la clientèle de PME françaises, le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie

La production de crédits d'équipement hors prêts garantis par l'État est en baisse en 2020 de -18,1 % par rapport à une année 2019 dynamique.

Production de crédits d'équipement

(au 30 juin)

(en M€)



* Retraité de la production de PGE.

Les encours de crédits d'équipements continuent de progresser rapidement (+8 %) et atteignent 12,8 Mds€ à fin juin.

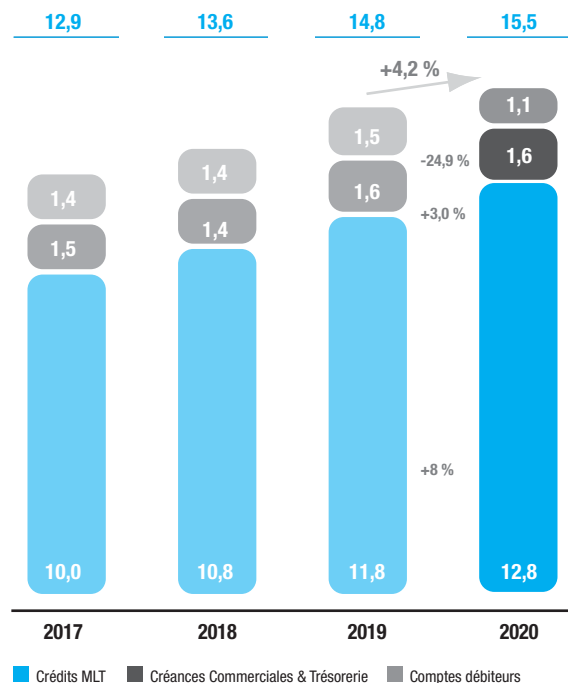
Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale s'élève à 15,5 Mds€ à fin juin 2020, en augmentation de +4,2 %.

La production en crédit-bail mobilier reste en progression au 1^{er} semestre (+2,4 % vs 2018) après une année 2018 historique. L'encours en crédit-bail mobilier poursuit ainsi son évolution (+7 %).

Encours de crédits aux Entreprises

(au 30 juin)

(en Mde)



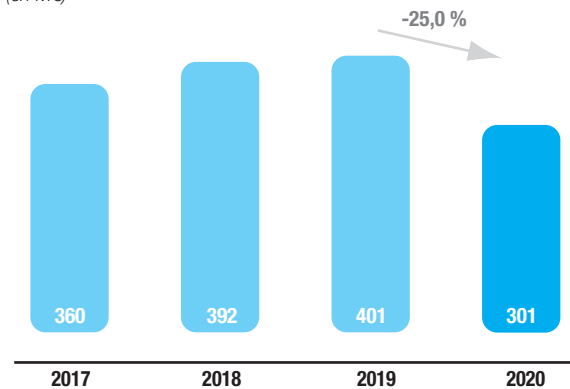
* Retraité de la production de PGE.

La production en crédit-bail mobilier est en retrait à fin juin 2020 et enregistre une baisse de -25 %. L'encours poursuit lui son évolution (+5,4 %).

Production de crédit-bail mobilier

(au 30 juin)

(en M€)



Évolutions financières

Les éléments financiers ci-après présentent les données financières consolidées du groupe Crédit du Nord conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Le Produit Net Bancaire

(en millions d'euros)

(y compris variation de la provision PEL/CEL)

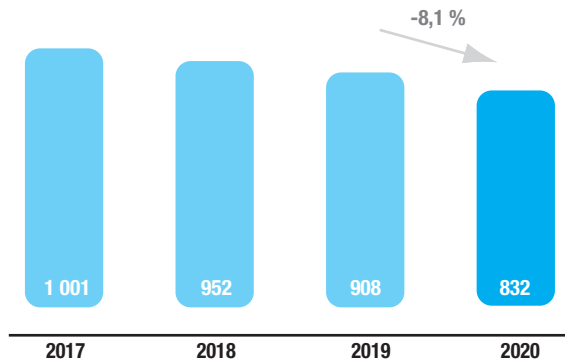
	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
Intérêts nets et revenus divers*	450,8	486,1	-7,3
Commissions nettes	381,4	419,6	-9,1
PNB	832,2	905,7	-8,1

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Produit Net Bancaire

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Afin de présenter une approche économique de la performance financière, les éléments suivants (avant impôts) sont retraités dans l'analyse des résultats du Groupe :

- la provision sur les encours PEL/CEL (-2,9 M€ à fin juin 2020 versus -4,9 M€ à fin juin 2019) ;
- l'ajustement de valorisation liée au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés XVA et Réserve Policy (-15,6 M€ à fin juin 2020 versus -0,7 M€ à fin juin 2019) ;
- la bonification TLTRO II (+3,0 M€ à fin juin 2020 versus +4,0 M€ à fin juin 2019) ;
- les plus-values de cession de titres HQLA et EIRLESS (-0,1 M€ à fin juin 2020 versus +3,0 M€ à fin juin 2019) ;
- les réévaluations de titres à la juste valeur (VISA : +14,3 M€ à fin juin 2019) ;
- la reprise de provision liée à l'exonération de la TVA sur Avis Tiers Détenteurs (10,6 M€ à fin juin 2019) ;
- les reprises exceptionnelles sur le portefeuille de litige (0,5 M€ à fin juin 2020 versus +6,1 M€ à fin juin 2019) ;
- le dividende Crédit Logement (+7,4 M€ à fin juin 2019) ;
- la macro couverture (+1,2 M€ à fin juin 2020 versus -0,7 M€ à fin juin 2019).

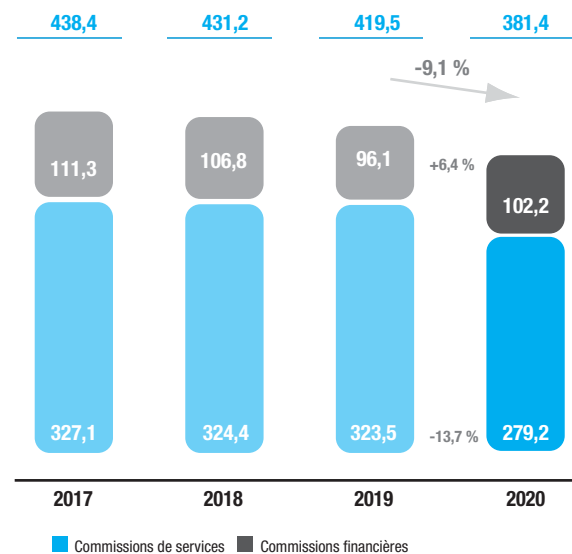
Après retraitement de ces éléments, le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -2,4 % à 846,2 M€ contre 866,6 M€ à fin juin 2019.

La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit hausse de +5,3 %, la progression de la marge sur les crédits immobiliers liée à la forte production au second semestre 2019 compensant les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

Commissions nettes

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Les commissions de services affichent une baisse de -13,7 % qui s'explique par un effet de base défavorable lié à la reprise de provision liée à l'exonération de la TVA sur Avis Tiers Détenteurs (10,6 M€ à fin juin 2019). De plus les commissions de services ont été fortement impactées par la crise sanitaire notamment celles liées à l'activité monétaire, les commissions de dépassement ou encore les commissions de mouvement.

Les commissions financières sont en hausse de 6,4 % grâce à de bonnes performances sur les commissions de bourse (effet volume favorable avec une multiplication par deux du nombre d'ordre) et les commissions sur produits structurés compensant la baisse des commissions de gestion d'assurance vie et OPC liée à la chute des marchés financiers.

Au total, les commissions nettes consolidées sont en baisse de -9,1 %.

Retraitées des reprises de provisions liées à l'exonération de la TVA sur Avis Tiers Détenteurs perçues en 2019, elles affichent une baisse de -6,7 %.

Les frais généraux

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
Charges de personnel	-331,1	-339,1	-2,4
Impôts et taxes	-39,6	-33,5	+18,1
Autres charges de fonctionnement	-220,5	-226,9	-2,8
Amortissements	-58,5	-47,7	+22,6
TOTAL FRAIS GENERAUX	-649,6	-647,3	+0,4

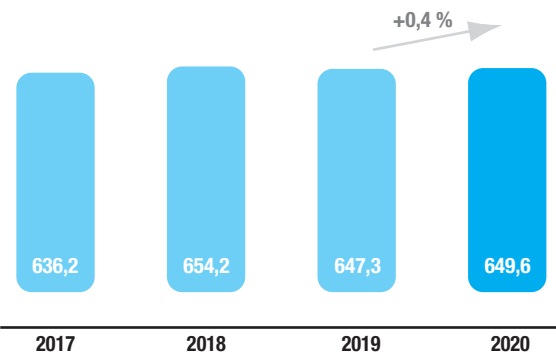
Les frais généraux sont en hausse de +0,4 % par rapport à juin 2019 :

- les frais de personnel sont en baisse de -2,4 % ;
- les impôts et taxes sont en augmentation de +18,1 % principalement lié à la croissance des cotisations FRU et FGDR ;
- les autres charges de fonctionnement sont en diminution (-2,8 %) ;
- les amortissements sont en progression (+22,6 %) avec des mises en service de projets informatiques plus importantes qu'en 2019.

Charges d'exploitation (non retraité)

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



A fin juin 2020, le Groupe compte 7 430 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent ainsi en diminution de -1,5 %.

	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
Effectif en activité proraté Groupe	7 430	7 543	-1,5

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
PNB*	832,2	905,7	-8,1
Frais généraux	-649,6	-647,3	+0,4
RBE*	182,6	258,4	-29,3

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

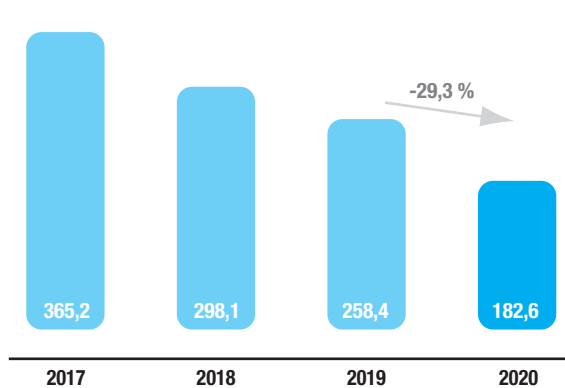
Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 182,6 M€, en baisse de -29,3 % par rapport à juin 2019. Retraité des éléments précités, le RBE s'inscrit alors en diminution de -10,4 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 78,1 %. Retraité, il s'élève à 76,8 % contre 74,7 % en juin 2019 soit une hausse de +2,1 points.

Résultat brut d'exploitation

(au 30 juin)

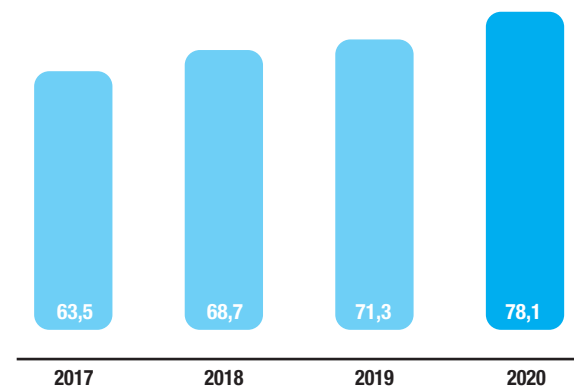
Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Coefficient d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
Charge nette du risque totale	-85,0	-19,4	338,1
Encours de crédits bruts (bilan)	56 175,6	49 124,0	14,4
Coût du risque sur encours	0,30 %	0,08 %	+0,22 pt

La charge de risque consolidée du groupe Crédit du Nord s'élève à fin juin 2020 à -85,0 M€ contre -19,4 M€ à fin juin 2019. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque s'affiche à 0,30 %, soit une hausse de 22 points de base par rapport à fin juin 2019.

Le niveau élevé de coût du risque pour le premier semestre 2020 est essentiellement concentré sur le provisionnement des encours sains pour 71 M€ (un recalibrage défavorable issu de la revue des paramètres de provisionnement IFRS9 avec la prise en compte du contexte Covid, et une forte production de 4,2 G€ sur les prêts garantis par l'État).

Retraité des effets de recalibrages et des éléments exceptionnels, le coût du risque du semestre ressortirait à 20 M€ (soit 7 pb) contre 35 M€ (soit 14 pb) à fin juin 2019.

Le coût du risque sur les encours en défaut S3 reste à un niveau très bas de 14 M€ ce semestre.

Sur le marché de l'entreprise, le coût du risque du défaut S3 reste à un niveau contenu et en net retrait par rapport à celui de fin juin 2019, du fait d'une forte reprise de provisions suite au recouvrement d'une créance et de l'absence d'entrées en défaut significatives.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge du risque des dossiers en défaut S3 est quant à elle une augmentation de 31 % par rapport à fin juin 2019, qui avait été affecté par un recalibrage des paramètres favorable. Retraité de la revue des

paramètres du modèle de provisionnement statistique et des événements exceptionnels, le coût du risque est en baisse à hauteur de -34 %, reflétant une assiette de défaut qui continue de diminuer et des recouvrements plus performants.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux S3 net des sûretés progresse pour se situer à 84,5 %, avec un niveau d'encours en défaut globalement en baisse (-3 % depuis fin 2019, soit une baisse de plus de 58 M€), grâce à une gestion dynamique des contentieux et aux actions mises en place dans le cadre du suivi des encours non performants (*No Performing Loans*).

A date du 30 juin 2020, l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE) et les mesures prises de report d'échéances dans ce contexte Covid-19 permettent de ne pas observer d'accélération des entrées en défaut ou de renforcement du niveau des provisions des encours déjà en défaut.

Le taux de provisionnement des encours sains S1/S2 se situe quant à lui à 0,41 %, en hausse de 10 points de base par rapport juin 2019, et s'explique par :

- un complément de provision de 52 M€ suite à la revue des grilles des paramètres des modèles de provisionnement ;
- une charge de risque complémentaire de 11,9 M€ suite à la forte production des prêts garantis par l'État (PGE).

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
Créances douteuses et contentieuses S3 (montant brut bilan)	1 976,9	2 035,3
Dépréciations sur créances individualisées S3 bilan	-1 098,5	-1 124,9
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts bilan	3,5 %	4,0 %
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours défaut bilan	84,5 %	84,1 %

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
Créances saines (bilan)	54 198,7	49 369,9	9,8
Dépréciations sur créances individualisées S1+ S2 bilan	-222,9	-154,5	44,3
Taux de provisionnement des encours sains S1 + S2 bilan	0,41 %	0,31 %	+0,10 pt

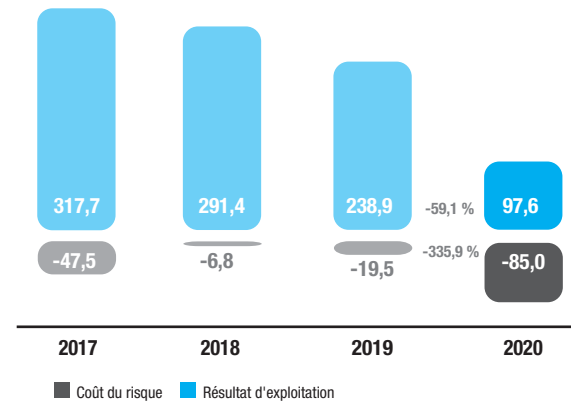
Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du groupe Crédit du Nord s'élève à 97,6 M€, en baisse de -59,1 % par rapport à juin 2019. Retraité, le résultat d'exploitation ressort en diminution de -44,2 %.

Résultat d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
RBE*	182,6	258,4	-29,3
Coût du risque	-85,0	-19,5	+335,9
RESULTAT D'EXPLOITATION*	97,6	238,9	-59,1
Résultat en équivalence	15,6	19,7	-20,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	132,1	0,7	ns
RESULTAT COURANT AVANT IS*	245,3	259,3	-5,4

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Le résultat net

A fin juin 2020, le résultat net part du Groupe s'affiche à 141,5 M€, en baisse de -17,0 % par rapport à juin 2019.

Retraité des éléments précités, ainsi que la cession de l'immeuble d'Anjou, le résultat net part du Groupe ressort en baisse de 46,2 %.

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	Variation % 2020/2019
RESULTAT COURANT AVANT IS*	245,3	259,3	-5,4
Impôt sur les sociétés*	-103,9	-88,8	+17,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE*	141,5	170,5	-17,0

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

La solvabilité et la liquidité

Le groupe Crédit du Nord a réaffirmé son appétence nulle pour les risques structurels de taux et de liquidité, dans le cadre de la présentation de son appétit pour le risque. Le pilotage ALM est opéré sous une gouvernance caractérisée par une organisation parfaitement centralisée avec un organe unique de décision et un encadrement strict de ses positions, tant au travers de limites internes que réglementaires. Le groupe Crédit du Nord est considéré comme établissement de catégorie 2 au regard de la BCE. A ce titre, il est supervisé sur base individuelle et se trouve soumis à l'exercice du STE et de l'ILAAP concernant le risque de liquidité.

L'accroissement rapide des encours de dépôts bilantiels et le recours accru à des financements collatéralisés permettent de positionner le Groupe dans une situation saine en termes de refinancement. Les positions de liquidité sont excédentaires sur toutes les maturités et toujours supérieures aux limites notifiées par le Comité Financier du groupe Société Générale au 30 juin 2020.

Le groupe Crédit du Nord maintient par ailleurs une position réglementaire en ligne avec les objectifs définis par le groupe Société Générale : un LCR toujours supérieur à 110 % (169 % à fin juin 2020) et un NSFR toujours supérieur à 102 %.

Les positions de taux sont pour leur part notamment encadrées par des limites internes exprimées en sensibilité de la valeur actualisée de la position modélisée. L'atteinte de seuils notifiés par le Comité Financier du groupe Société Générale donne systématiquement lieu à la mise en place de couvertures permettant de maintenir une exposition résiduelle très faible du bilan. Au 30 juin 2020, l'ensemble des limites relatives aux indicateurs de risque de taux étaient respectées.

Les productions ALM sont réalisées par une équipe centrale qui officie sous les principes de gouvernance définis par le groupe Société Générale. L'ensemble des métriques produites sont reportées aux équipes DFIN/ALM, DFIN/GTR et RISQ/ALM, avec lesquelles les équipes du Crédit du Nord travaillent en étroite collaboration. L'outil Fusion Risk utilisé par Crédit du Nord ainsi que l'architecture IT propre aux productions ALM et réglementaires font l'objet d'un corpus documentaire complet et donnent lieu aux évolutions nécessaires pour satisfaire aux exigences de robustesse et de sécurisation du processus de production.

Perspectives

Dans un contexte de marché contraint et un environnement en pleine mutation avec l'évolution des usages clients, et l'émergence de nouveaux acteurs, le Crédit du Nord entend poursuivre sa transformation en confirmant son positionnement singulier et son engagement : contribuer au développement économique de ceux qui entreprennent (durablement) au cœur des territoires.

Le Crédit du Nord réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

- être **la banque de ceux qui entreprennent**, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction ;
- être la **banque à la bonne distance humaine et digitale**, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client ;
- être **une banque qui fonctionne en circuits courts**, au plus proche des acteurs de l'économie locale en région, et avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

Fort des transformations et avancées réalisées en 2019 sur ces 3 axes, appuyé sur un socle solide, le Crédit du Nord poursuit sa stratégie en 2020 :

- notre dispositif commercial continue son adaptation en **renouvelant ses formats d'agences** et en développant les **nouveaux métiers spécialisés** dans les domaines du patrimoine, de la protection, des professions libérales et des TPE. Tous ces spécialistes et les métiers du patrimoine sont désormais équipés pour le nomadisme et l'ensemble des conseillers professionnels des directeurs d'agences le seront en 2020 ;
- notre offre va continuer à s'élargir avec de **nouveaux partenariats**, portés par notre nouvelle vitrine digitale. L'assurance et la prévoyance seront également mises en avant pour renforcer notre positionnement de banquier-assureur et accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins ;
- fin 2019, le Crédit du Nord a pris la décision d'accompagner **Prisméa** pour créer une néobanque dédiée aux besoins simples des professionnels (freelance, auto-entrepreneurs et micro entreprise). Cette solution de banque en ligne aux tarifs forfaitaires viendra, dès le début de l'année 2020, compléter le

dispositif d'experts proposé aux professionnels dans les agences.

- enfin, une part significative de nos efforts sera à nouveau consacrée à **l'accompagnement de nos collaborateurs** dans la transformation, pour maintenir un niveau d'expertise adapté aux attentes du marché et anticiper les évolutions des métiers de la banque ;
- deux nouvelles offres sont venues enrichir la gamme destinée aux clients professionnels et dirigeants, avec Payfit qui propose grâce à une technologie innovante de générer automatiquement les fiches de paie via un outil de gestion complet ;
- fin 2020 est prévu pour la clientèle TPE, une offre Cybersécurité qui permet de protéger l'entreprise dans un contexte de menaces persistantes et d'attaques sophistiquées ;
- lancement du nouveau Facilinvest 50 K€ pour les clients professionnels ;
- amélioration du parcours EER Pro frontalisé en intégrant le socle Professions réglementées, les sociétés en formation et la récupération automatique de certains documents tout en améliorant la connaissance client avec de nouvelles pochettes documentaires ;
- élargissement de la signature électronique à la vente à distance pour nos clients professionnels et entreprises. Les mandataires pourront également signés électroniquement ;
- un nouvel espace de gestion des documents du client, plus précis, plus complet, plus intuitif ;
- de nouvelles applications à destination des conseillers pour fluidifier et digitaliser leur activité, améliorer leur proactivité (Bureau Digital, Gestion Documentaire, LCP, Dématérialisation de l'état mensuel des flux, Vision Client, Revue KYC... ;
- dans le cadre du Plan assu/protection, et pour être au plus près des besoins clients, la multirisque pro a été revue avec l'enrichissement d'options supplémentaires et l'élargissement de nouveaux codes NAF.

Par ailleurs, le Crédit du Nord et Société Générale ont annoncé, en date du 23 septembre 2020, le lancement d'une étude relative à la création d'une nouvelle banque de détail en France, par le rapprochement de leurs réseaux bancaires respectifs. Les conclusions de cette étude sont attendues pour fin novembre 2020.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du groupe Crédit du Nord.

L'activité du groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2019 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le groupe Société Générale, le groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des

risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Fusion Risk » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Le groupe Crédit du Nord est désormais sur une infrastructure informatique et une maintenance Société Générale communes aux différents outils ALM du groupe Société Générale qui permet de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents « Fusion Risk » groupe Société Générale.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Fusion Risk ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité 1 (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité⁽¹⁾ grâce à un processus coordonné avec le groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

En 2019, la réponse à une recommandation de la BCE a permis au groupe Crédit du Nord de développer un dispositif de suivi du bilan et des principaux indicateurs de liquidité en quotidien à Jo+2. Ce dispositif a permis au Groupe de piloter sa liquidité de manière journalière lors de la crise sanitaire Covid-19 et de répondre aux exercices demandés par la BCE.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure principalement son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à plusieurs chocs de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque

(1) Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous-groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.

entité bancaire du Groupe. La sensibilité de la VAN est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elle est encadrée par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec le groupe Société Générale.

Le Comité Financier groupe Société Générale a validé en 2018 la mise en application du nouveau dispositif de pilotage du risque de taux du Banking Book. Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- sensibilité de la VAN à des chocs de +10 bps et -10 bps ;
- sensibilité de la VAN selon des 2 scenarii stressés identiques à ceux définis par RISQ/MAR pour l'encadrement du risque de taux des activités de marché.

Le Comité Financier groupe Société Générale a validé en 2019 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe et un encadrement du risque porté par les encours à taux variable indexés. Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- sensibilité de la marge d'intérêt à des chocs de +10 bps et -10 bps ;
- sensibilité des positions à TV indexées à un choc de +10 bps.

Le groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

2- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

3- Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants

des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro-économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2019.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du

Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent

les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premiers et seconds niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, groupe Société Générale) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du groupe Crédit Du Nord.

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des reportings...);

- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2- Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non-respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3. Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des

comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suiti budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

Glossaire des principaux termes techniques utilisés

Tableau des acronymes

Acronyme	Définition	Glossaire
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>	Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
EAD	<i>Exposure at Default</i>	Valeur exposée au risque
EL	<i>Expected Loss</i>	Perte attendue
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>	Ratio de liquidité à court terme
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>	Ratio structurel de liquidité à long terme
PD	<i>Probability of Default</i>	Probabilité de défaut
RWA	<i>Risk Weighted Assets</i>	Actifs risqués pondérés
ROE	<i>Return on Equity</i>	Rendement des capitaux propres
VaR	<i>Value at Risk</i>	Valeur en Risque

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être

supérieur à 8 %. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – n° 4 – mai 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Bénéfice net par action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Coût du risque commercial en points de base : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

CRD3 (Capital Requirement Directive) : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRR/CRD4 (Capital Requirement Regulation) : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Décote (haircut) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés...) ou sous forme de contrats (forwards, options, swaps...). Les contrats dérivés cotés sont appelés Futures.

EAD – Exposure at default : exposition en cas de défaut, exposition encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie.

Émission structurée ou produit structuré : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

Expected losses (EL) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles

Fonds propres Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 1 : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2 : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus. Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - Ratio de liquidité à court terme) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio - Ratio structurel de liquidité à long terme) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio global ou Ratio de solvabilité : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio Common Equity Tier 1 : rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/ CRR. Les fonds propres Common Equity Tier 1 ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

Ratio Core Tier 1 : rapport entre les fonds propres Core Tier 1 et les actifs risqués.

Ratio de levier : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1) et le bilan/ hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en oeuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

Return On Equity (ROE - Rendement des capitaux propres) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. Du fait de leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Risk Weighted Assets (RWA) : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Sûreté réelle : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux brut d'encours douteux : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Taux de couverture des encours douteux : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Valeur en Risque (VaR – Value at Risk) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

3. Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Caisse et banques centrales		15 566,3	9 064,7	10 567,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	495,4	461,3	529,2
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 563,9	1 418,7	1 509,1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3, 3.4	3 938,7	4 113,1	4 151,9
Titres au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	8,8	8,8	8,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	9 986,3	10 087,3	9 917,7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	52 149,8	46 602,7	44 312,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		216,0	199,7	258,7
Actifs d'impôts	6	15,8	26,4	20,7
Autres actifs	4.3	296,8	278,3	303,1
Actifs non courants destinés à être cédés		0,2	0,2	0,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence		339,6	221,7	209,2
Immobilisations corporelles et incorporelles		633,1	665,9	691,7
Ecarts d'acquisition		508,0	508,0	508,0
TOTAL		85 718,5	73 656,8	72 987,9

Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Banques centrales		-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	622,4	604,2	571,3
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	546,1	486,1	488,4
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.6, 3.9	21 963,2	16 414,6	15 560,2
Dettes envers la clientèle	3.6, 3.9	54 085,5	46 884,0	46 012,9
Dettes représentées par un titre*	3.6, 3.9	1 592,9	2 570,0	3 910,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 258,6	1 147,9	1 318,6
Passifs d'impôts*		206,2	250,3	191,9
Autres passifs	4.3	1 193,0	1 196,0	984,4
Provisions	3.8	180,5	176,2	158,2
Dettes subordonnées	3.9	450,2	450,2	450,2
TOTAL DETTES		82 098,6	70 179,5	69 646,4
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres part du Groupe				
Actions ordinaires et réserves liées		1 800,1	1 615,7	1 614,5
Autres instruments de capitaux propres		-	-	-
Réserves consolidées*		1 654,4	1 516,3	1 533,0
Résultat de l'exercice*		141,5	325,8	170,5
Sous-total*		3 596,0	3 458,0	3 318,0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23,8	19,5	23,6
Sous-total capitaux propres part du Groupe*		3 619,9	3 477,5	3 341,6
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES*		3 619,9	3 477,5	3 341,6
TOTAL		85 718,5	73 656,8	72 987,9

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Intérêts et produits assimilés	3.7	600,9	1 236,8	602,1
Intérêts et charges assimilées*	3.7	-151,7	-349,7	-162,6
Commissions (produits)	4.1	439,7	972,3	476,1
Commissions (charges)	4.1	-58,3	-123,1	-56,6
Résultat net des opérations financières		1,9	73,8	42,5
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	3.1	1,5	62,9	31,8
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	3.3	0,4	10,9	10,7
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		-	-	-
Produits des autres activités	4.2	9,0	24,1	14,6
Charges des autres activités	4.2	-9,3	-28,8	-10,4
Produit net bancaire*		832,2	1 805,3	905,7
Frais de personnel	5	-331,1	-691,9	-339,1
Autres frais administratifs	7.1	-260,0	-516,2	-260,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-58,5	-108,1	-47,7
Total frais généraux		-649,6	-1 316,2	-647,3
Résultat brut d'exploitation*	3.8	182,6	489,1	258,4
Coût du risque		-85,0	-44,6	-19,5
Résultat d'exploitation*		97,6	444,5	239,0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		15,6	33,9	19,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs		132,1	1,5	0,7
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt*		245,3	480,0	259,3
Impôts sur les bénéfices*	6	-103,9	-154,3	-88,8
Résultat net de l'ensemble consolidé		141,5	324,6	170,5
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE*		141,5	325,8	170,5
Résultat par action ordinaire (en euros)		1,27	2,93	1,53
Résultat dilué par action (en euros)		1,27	2,93	1,53
Nombre d'actions composant le capital		111 282 906	111 282 906	111 282 906

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé*	141,5	325,8	170,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-2,3	-1,8	3,4
Ecart de conversion	-	-	-
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-	-	-
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-	-
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-6,0	-8,1	-3,1
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-6,1	-5,1	-0,1
<i>Reclassement en résultat</i>	0,1	-3,0	-3,0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-0,3	0,2	-0,1
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-0,3	0,2	-0,1
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	3,7	5,8	9,2
Autres éléments	-	-	-
Impôts liés	0,3	0,3	-2,6
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	4,2	-9,1	-10,3
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-2,0	-3,5	-6,1
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	4,5	-0,2	0,9
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	3,1	-8,8	-8,8
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts liés	-1,4	3,3	3,6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1,9	-10,9	-6,9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES*	143,4	314,9	163,6
<i>Dont part du Groupe*</i>	143,4	314,9	163,6
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-	-

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Evolution des capitaux propres

	Capitaux propres, part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>								
AU 1ER JANVIER 2019*	1 954,5	-	1 520,3	-0,0	30,5	3 505,2	-	3 505,2
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	0,4	-	-	-	-	0,4	-	0,4
Distribution au 1 ^{er} semestre 2019	-340,5	-	-2,0	-	-	-342,5	-0,0	-342,5
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-340,1	-	-2,0	-	-	-342,1	-0,0	-342,1
Résultat au 1 ^{er} semestre 2019*	-	-	-	170,5	-	170,5	0,0	170,5
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-6,7	-6,7	0,0	-6,7
Autres variations	-	-	-0,1	-	-	-0,1	-0,0	-0,1
Sous-total	-	-	-0,1	170,5	-6,7	163,7	0,0	163,7
AU 30 JUIN 2019	1 614,4	-	1 518,2	170,5	23,8	3 326,8	-	3 326,8
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	1,4	-	-	-	-	1,4	-	1,4
Distribution au 2 nd semestre 2019	-	-	-1,8	-	-	-1,8	-	-1,8
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1,4	-	-1,8	-	-	-0,4	-0,0	-0,4
Résultat du 2 nd semestre 2019*	-	-	-	155,3	-	155,3	0,0	155,3
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-4,3	-4,3	0,0	-4,3
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-0,0	-0,0
Sous-total	-	-	-	155,3	-4,3	151,0	0,0	151,0
AU 31 DÉCEMBRE 2019*	1 615,8	-	1 516,4	325,8	19,5	3 477,5	-	3 477,5
Affectation en réserves consolidées	183,2	-	140,1	-325,8	-	-2,5	-	-2,5
AU 1^{er} JANVIER 2020	1 799,0	-	1 656,5	-	19,5	3 474,9	-	3 474,9
Augmentation de capital et émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	1,2	-	-	-	-	1,2	-	1,2
Distribution au 1 ^{er} semestre 2020	-	-	-1,9	-	-	-1,9	-	-1,9
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1,2	-	-1,9	-	-	-0,8	-0,0	-0,8
Résultat du 1 ^{er} semestre 2020	-	-	-	141,5	-	141,5	0,0	141,5
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	4,4	4,4	0,0	4,4
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-0,0	-0,0
Sous-total	-	-	-	141,5	4,4	145,8	0,0	145,8
AU 30 JUIN 2020	1 800,1	-	1 654,5	141,5	23,8	3 619,9	0,0	3 619,9

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Au 30 juin 2020, le capital social du Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Résultat net (I)*	141,5	325,8	170,5
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	60,6	107,4	48,7
Dotations nettes aux provisions	48,6	-111,4	-65,1
Quote-part de résultat lié aux entreprises mises en équivalence	-15,6	-33,9	-19,7
Variations des impôts différés	-17,2	-1,0	10,4
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	-0,4	-3,5	-3,3
Autres mouvements	122,7	233,4	226,7
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	198,7	191,0	197,7
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	0,4	-17,3	-14,7
Opérations interbancaires	5 674,0	2 017,2	1 307,0
Opérations avec la clientèle	1 660,3	-162,7	1 251,0
Opérations sur autres actifs / passifs financiers*	-844,3	-2 583,2	-1 441,8
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-259,3	50,7	-206,6
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	6 231,1	-695,3	894,9
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)	6 571,3	-178,5	1 263,1
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-136,8	54,9	52,2
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	65,8	-109,8	-52,7
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-71,0	-54,9	-0,5
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-2,0	-359,1	-342,5
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	-2,0	-359,1	-342,5
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	6 498,3	-592,5	920,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 094,1	9 686,7	9 686,7
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	9 064,5	9 660,2	9 660,2
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	29,6	26,5	26,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	15 592,4	9 094,1	10 606,7
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	15 566,3	9 064,5	10 567,1
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	26,1	29,6	39,6
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	6 498,3	-592,5	920,1

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

4. Notes annexes aux états financiers consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020.

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	47	Note 4	Autres activités	78
			4.1	Produits et charges de commissions	78
			4.2	Produits et charges des autres activités	78
			4.3	Autres actifs et autres passifs	79
Note 2	Consolidation	57	Note 5	Charges et avantages du personnel	80
2.1	Périmètre de consolidation	57	5.1	Charges et avantages du personnel	80
2.2	Ecarts d'acquisition - Bilan sectoriel	57	5.2	Détail des provisions sur avantages du personnel	80
Note 3	Instruments financiers	59	5.3	Détail de l'attribution d'actions de performance	81
3.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	59	Note 6	Impôts sur les bénéfices	82
3.2	Instruments financiers dérivés	61	6.1	Détail de la charge d'impôt	82
3.3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	62	6.2	Détail des actifs et passifs d'impôt	83
3.4	Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	63	Note 7	Autres informations	84
3.5	Prêts, créances et titres au coût amorti	69	7.1	Autres frais administratifs	84
3.6	Dettes	70	7.2	Provisions	84
3.7	Produits et charges d'intérêts	71			
3.8	Dépréciations et provisions	72			
3.9	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	77			

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

1. Introduction



Référentiel Comptable

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Crédit du Nord au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standards*) 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces notes doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2019. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2020. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période affectée particulièrement par les effets de la crise Covid-19.



Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. Nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020



Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme IBOR – phase 1)

Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

Amendements a IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « Réforme IBOR – phase 1 »

(appliqués par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2019)

L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) a établi des principes pour fiabiliser la détermination des taux de référence et le Conseil de Stabilité Financière (FSB), a émis des recommandations pour renforcer la transparence, la représentativité et la fiabilité de ces taux. Sur la base de ces principes et recommandations, plusieurs réformes ont été initiées pour mettre en place et promouvoir l'utilisation de nouveaux taux sans risque au jour le jour dits « *Risk Free Rate – RFR* » dont la détermination sera désormais ancrée sur des transactions réelles : *ESTR (Euro short Term Rate)* pour les contrats libellés en Euro, *SOFR (Secured Overnight Financing Rate)* pour les contrats libellés en USD, *SONIA (Sterling Overnight Index Average)* pour les contrats libellés en GBP, etc.

Au sein de l'Union Européenne, le règlement 2016/1011 (dit « règlement BMR ») est venu créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un cadre juridique uniformisé concernant la fourniture des indices de référence.

Le Groupe a mis en place une structure projet pour suivre les développements de la réforme IBOR et anticiper les conséquences de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les travaux entamés visent d'une part à limiter l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt de référence interbancaires actuels qui seraient susceptibles de ne pas subsister à court ou moyen terme et, d'autre part, à préparer la migration du stock de transactions en cours de vie référençant ces taux actuels et qui arriveront à échéance après 2021.

Les incertitudes sur le calendrier et les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, ainsi que les modifications qui pourraient être apportées aux instruments financiers référençant les indices actuels (en application de clauses contractuelles de remplacement - clauses « *Fallback* » - ou à la suite d'une renégociation du contrat), sont susceptibles d'entraîner des conséquences sur la comptabilisation des opérations de couverture ainsi que sur la comptabilisation de ces modifications.

Pour limiter ces conséquences comptables, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 pour éviter que les incertitudes existant avant la transition ne remettent en cause la comptabilisation des opérations de couverture de taux d'intérêt.

Ces amendements, adoptés par l'Union Européenne le 15 janvier 2020, ont été appliqués par anticipation par le Groupe dans ses états financiers au 31 décembre 2019 et ont ainsi permis depuis cette date le maintien du traitement comptable des opérations de couverture concernées par les incertitudes, parmi lesquelles celles liées aux indices EONIA, EURIBOR et LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY).

Projet d'amendements a IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « Réforme IBOR – phase 2 »

D'octobre 2019 à février 2020, l'IASB a conduit une seconde phase d'étude sur les conséquences comptables des modifications qui seront apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de la réforme IBOR. Un projet d'amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 a été publié en avril 2020.

Les amendements proposés concernent le classement et l'évaluation des instruments financiers, la comptabilité de couverture, les conséquences de la réforme IBOR sur les autres normes IFRS, les modalités de fin d'application des exceptions introduites par les amendements publiés à l'issue de la phase 1 de la réforme, les informations à fournir en annexe des états financiers ainsi que la date d'entrée en vigueur de ces dispositions spécifiques.

Les amendements finalisés devraient être publiés au second semestre 2020 avec une date de première application au 1^{er} janvier 2021. Sur option, ces amendements pourraient être applicables par anticipation et avec effet rétroactif dès 2020.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

Amendements a IFRS 3 « regroupement d'entreprises »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

Amendements a IAS 1 et IAS 8 « définition de la materialite »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

Suivi de la decision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) du 26 novembre 2019

Au premier semestre 2019, l'IFRS IC a reçu une question relative à la détermination de la durée exécutoire à retenir pour la comptabilisation des contrats de location et notamment des contrats renouvelables par tacite prorogation. Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a conclu que les principes et exigences de la norme IFRS 16 « Contrats de location » fournissent une base adéquate pour déterminer cette durée, tout en indiquant que l'appréciation du caractère exécutoire du contrat doit tenir compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non des seules pénalités

de résiliation contractuelles. L'IFRS IC a donc décidé de ne pas inscrire la question posée à son programme de travail et n'a pas estimé nécessaire de demander à l'IASB un amendement permettant de clarifier la lecture de la norme IFRS 16 sur le sujet.

Les précisions apportées par l'IFRS IC pour étayer sa décision ont suscité des débats sur l'évaluation de la durée de certains baux et notamment celle des baux commerciaux en France. Le Groupe a entrepris un nouvel examen des périodes exécutoires et des durées à retenir pour les baux commerciaux de ses réseaux d'agences en France, dont certains, en situation de tacite prorogation annuelle, n'ont pas donné lieu, au 1^{er} janvier 2019, à la comptabilisation d'une dette de location ni d'un droit d'utilisation. L'approche retenue pour cet examen s'appuie sur une différenciation des agences réalisée selon plusieurs critères (emplacement, investissements associés, etc.). Cette étude est en cours et se poursuivra au second semestre 2020 ; elle tiendra alors compte du relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020.

Ainsi, au 30 juin 2020, les modalités et hypothèses retenues par le Groupe pour déterminer la durée des contrats de location immobilière restent inchangées par rapport à celles appliquées depuis la première application de la norme IFRS 16 en 2019 et les éventuelles conséquences de la décision de l'IFRS IC seront reflétées dans les comptes consolidés en fin d'année sur la base du résultat des analyses en cours.

3. Normes comptables, amendements et interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes, amendements et interprétations qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2020. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union Européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2020.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes et amendements est le suivant :

2021	<ul style="list-style-type: none"> • Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » liés à la crise Covid-19
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats onéreux - Coûts d'exécution des contrats » • Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2018-2020)
2023	<ul style="list-style-type: none"> • IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » liés à la crise Covid-19

Ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) et de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au premier semestre 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » - Contrats onéreux - coûts d'exécution d'un contrat »

Publiés par l'IASB en mai 2020

Ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018 – 2020)

Publiées par l'IASB le 14 mai 2020.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1^{er} janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1^{er} janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

En 2018, le Groupe a réalisé un cadrage du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 afin d'identifier les enjeux et les impacts pour la ligne métier Assurance.

Courant 2019, une structure projet a été mise en place au niveau du Groupe sous la gouvernance conjointe de la Direction Financière et de la ligne métier Assurance.

A ce stade, les travaux ont principalement porté sur la revue des différents types de contrats, l'analyse de leur traitement comptable au regard de la norme IFRS 17 et de leur présentation dans les états financiers consolidés et enfin, l'étude et le choix de solutions en termes de systèmes d'information et de processus. Ces travaux sont en cours et se poursuivront au second semestre 2020.

4. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans la 5^{ème} partie de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et sur l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers.

Brexit

Le Royaume-Uni a organisé le 23 juin 2016 un référendum lors duquel une majorité des citoyens britanniques a voté pour une sortie de l'Union Européenne (Brexit).

Après plusieurs reports, l'accord de retrait du Royaume-Uni a été approuvé par le Parlement britannique le 9 janvier 2020 puis par le Parlement européen le 29 janvier 2020 ; il est entré en vigueur le 31 janvier 2020. Le droit de l'Union Européenne cessera

de s'appliquer au Royaume-Uni à compter du 1^{er} janvier 2021. Pendant cette période de transition qui court jusqu'au 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni conserve sa qualité d'Etat membre de l'Union Européenne.

Compte tenu de la crise liée à la pandémie de Covid-19, le calendrier initial des négociations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni a été modifié et une prolongation de la période de transition d'un à deux ans pourrait être envisagée par les deux parties.

Le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer une continuité de service à ses clients dès le 31 janvier 2020 et suit l'évolution des négociations qui se déroulent durant la période de transition. Les conséquences à court, moyen et long terme du Brexit ont été prises en compte dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

5. Covid-19

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. Les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale sur le premier semestre 2020 : la crise affecte durablement aussi bien l'offre de biens et services que la demande et elle a généré des dislocations sur les marchés financiers.

Les gouvernements et banques centrales ont tenté d'atténuer les effets de ce choc en apportant un soutien important à l'économie en matière de liquidités et garanties de crédit.

Alors que la pandémie ralentit en Europe où la plupart des pays touchés sont sortis de la phase de confinement généralisé, de fortes incertitudes demeurent sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Dans ce contexte, le Groupe a défini des scénarios potentiels de reprise économique et analysé leurs effets sur nos activités afin de les intégrer dans les hypothèses et estimations retenues pour la préparation des comptes consolidés semestriels.

En lien avec les nombreuses publications des autorités prudentielles et de marché et de l'IASB, le Groupe a également procédé à certains ajustements méthodologiques pour l'application des principes d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Enfin, dans le cadre du plan d'urgence économique mis en place par les autorités françaises pour soutenir les trésoreries des entreprises fragilisées par la crise, le Groupe a proposé à certains de ses clients des aménagements de leurs emprunts sous la forme de moratoires (prenant la forme de report d'échéances sans abandon d'intérêts dans la plupart des cas) et a contribué activement aux dispositifs d'octroi massif de Prêts Garantis par l'Etat. Des mesures similaires ont également été mises en œuvre dans différents pays où opère le Groupe.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés, conformément aux recommandations des autorités de marché.

Définition de nouveaux scénarios macro-économiques

Pour la préparation des états financiers, le Groupe utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8), ainsi que dans les tests de dépréciation de certains actifs et notamment des écarts d'acquisition (cf. Note 2.2) et des actifs d'impôts différés (cf. Note 6.2).

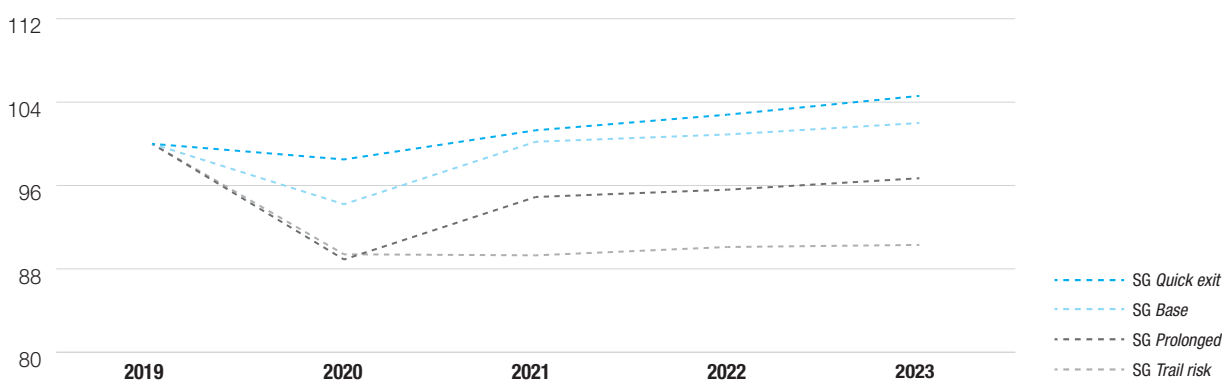
Ces scénarios sont établis par les économistes de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. A chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne probabilisée de ces scénarios.

Au 31 décembre 2019, le Groupe retenait 3 scénarios : un scénario central, pondéré à 74 %, complété par un scénario stressé, pondéré à 16 %, et un scénario optimiste, pondéré à 10 %

Au 30 juin 2020, l'ampleur de la crise a conduit le Groupe à construire quatre nouveaux scénarios macro-économiques qui permettent de traduire au mieux les effets et les incertitudes générés par la crise Covid-19 :

- le scénario de base (SG *Base*) prévoit, après la chute significative du PIB des pays dans lesquels le Groupe opère, un rebond très progressif à partir du second semestre 2020, en considérant notamment que les mesures de restriction des déplacements prendront fin d'ici l'automne ;
- un second scénario (SG *Prolonged*) prévoit, après une chute plus marquée du PIB, une reprise plus lente liée à une prolongation d'un trimestre de certaines mesures de confinement et de restriction des déplacements, à des comportements de consommation plus prudents et à une réponse politique plus mesurée ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par deux scénarios extrêmes, optimiste (SG *Quick exit*) et pessimiste (SG *Tail*).

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario en comparaison des prévisions fournies par la BCE :



Les variables utilisées pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

Scénario <i>Quick Exit</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(1,5)	2,8	1,5	1,8
Taux de marge des entreprises France	30,9	31,9	32,1	32,1

Scénario <i>Base</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(5,8)	6,0	0,7	1,1
Taux de marge des entreprises France	31,2	30,9	30,9	31,5

Scénario <i>Prolonged</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(11,1)	9,6	0,4	0,6
Taux de marge des entreprises France	28,4	29,3	30,5	30,9

Scénario <i>Tail risk</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(10,6)	(0,1)	(0,8)	0,2
Taux de marge des entreprises France	28,5	29,3	29,9	31,2

Pondérations au 30 juin 2020

La crise Covid-19 représente un choc sans précédent et le risque d'ajustement à la baisse des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie reste significatif. Le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent.

Pour refléter ces incertitudes dans le calcul des pertes de crédit attendues, le poids cumulé des deux scénarios pessimistes est fixé à 30 % (25 % pour SG *Prolonged* et 5 % pour SG *Tail Risk*), représentant quasiment le double de la pondération habituellement appliquée au scénario stressé (pondéré à 16 % au 31 décembre 2019).

Le scénario d'une sortie rapide de la pandémie (SG *Quick Exit*) est jugé peu envisageable avec une probabilité limitée à 5 %, cette pondération restant plus basse que la probabilité généralement attribuée au scénario optimiste (pondéré à 10 % au 31 décembre 2019).

Le scénario central se voit attribuer une probabilité de 65 % (contre 74 % au 31 décembre 2019).

Pour réaliser les projections budgétaires utilisées pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs d'impôts différés, seuls les scénarios SG *Base* et SG *Prolonged* ont été retenus avec des pondérations respectives de 70 % et 30 %.

Evolutions dans l'application des principes d'évaluation des pertes de crédit (IFRS 9)

L'ensemble des évolutions mises en œuvre dans le contexte de la crise Covid-19 pour l'évaluation et la comptabilisation des pertes de crédit attendues est présenté dans la Note 3.8.

La principale évolution du semestre est la mise à jour des modèles d'estimation des pertes de crédit attendues pour tenir compte de l'effet des nouveaux scénarios macro-économiques (le recalibrage des paramètres se

traduisant par une charge de 53 millions d'euros en « Coût du risque ») ;

Mesures de soutien Covid-19

Au premier semestre 2020, les moratoires, tous marchés confondus, s'élèvent environ à 658 millions d'euros.

Dans la grande majorité des cas, les modalités des moratoires accordés par le Groupe à ses clients se sont inscrites dans des dispositifs de masse (*i.e.* appliqués de façon large à tous les encours de crédit des entreprises, sans conditions d'octroi spécifiques).

Les moratoires ont pris la forme d'un report de 6 mois des échéances de remboursement de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital.

Conformément aux préconisations des autorités prudentielles et de supervision, reprises par l'IASB dans un communiqué du 27 mars 2020, l'octroi de moratoires en lien direct avec les difficultés de trésorerie générées par la survenance de la crise Covid-19 n'a pas entraîné le passage automatique de ces encours en étape 2 ou en étape 3 de dépréciation pour risque de crédit.

En complément des moratoires, le Groupe a contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités françaises par l'étude et l'attribution de Prêt Garanti par l'Etat.

Le Groupe propose jusqu'à la fin de l'année à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de Prêt garanti par l'Etat (PGE) dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90 % (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces

prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) correspondant au risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10 et 30 % du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse).

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ». Au 30 juin 2020, les PGE représentent un encours au bilan de 4,2 milliards d'euros (majoritairement classés en étape 1 de dépréciation) et de nouveaux PGE seront consentis d'ici la date limite d'octroi fixée par l'Etat au 31 décembre 2020.

En date de première comptabilisation, ces prêts sont enregistrés pour leur valeur nominale, le Groupe considérant qu'elle est représentative de leur juste valeur, et une dépréciation pour perte de crédit attendue basée sur une probabilité de défaut à un an est enregistrée en tenant compte des effets de la garantie dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante du prêt. Les modèles de calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garantie par l'Etat ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2020 au titre de l'ensemble des prêts garantis s'élève à moins de 12 millions d'euros.

Tests de dépréciation d'actifs

Ces tests ont concerné principalement les écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Les **écarts d'acquisition** doivent faire l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si la crise économique liée à la Covid-19 ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences négatives sur les résultats et les projections budgétaires du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2020. Les modalités de ces tests (méthodologie et hypothèses retenues en lien avec les scénarios macro-économiques mentionnés ci-dessus et mesures de la sensibilité des résultats aux variations des principales hypothèses) sont précisées dans la Note 2.2.

Au 30 juin 2020, les tests réalisés n'ont mis en évidence aucune perte de valeur sur les différentes UGT du Groupe.

Les **actifs d'impôts différés** ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation des différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les actifs d'impôts différés sont constitués uniquement par des différences temporaires et ne font donc pas l'objet de dépréciations au 30 juin 2020.

6. Correction d'erreur

Au cours du 1^{er} semestre 2020, une erreur a été identifiée dans le calcul des intérêts courus sur un instrument de dette zéro coupon émis en juillet 2012 et remboursable en juillet 2020. Cette erreur a été corrigée à compter du 1^{er} janvier 2020.

La correction a été comptabilisée de manière rétrospective en ajustant la situation nette d'ouverture de l'exercice comparatif 2019 (imputation sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019 pour un montant de -19,9 millions d'euros avant impôts, -13,5 millions d'euros après impôts au taux de 32,02 %).

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice 2019 a été ramené à 325,8 millions d'euros, contre 328,2 millions d'euros publiés (correction des Intérêts et charges

assimilées pour -3,6 millions d'euros et ajustement des Impôts sur les bénéfices au taux de 32,02 % pour +1,2 millions d'euros. Après correction le résultat par action au 31 décembre 2019 s'élève à 2,93 euros contre 2,95 euros publiés.

Dans le bilan consolidé au 31 décembre 2019, les Dettes représentées par un titre ont été augmentées de +23,4 millions d'euros et les Passifs d'impôts ont été réduits de -7,5 millions d'euros.

Seuls les montants comparatifs corrigés du 31 décembre 2019 sont présentés dans les notes annexes, l'incidence sur ces lignes n'étant pas matérielle au 1^{er} janvier 2019 au regard des comptes consolidés.

NOTE 2 Consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

2.1.1 Evolution du périmètre sur le premier semestre 2020

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et compte de résultat et du résultat brut d'exploitation.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2020 comprend 18 sociétés dont :

- 16 sociétés intégrées globalement ;
- 2 sociétés mises en équivalence, dont une société co-entreprise et une entité sous influence notable.

L'apport d'actif du Crédit du Nord et la Société Marseillaise de Crédit à la Société de Banque Monaco a eu lieu au mois de mai 2020 et aucun impact n'a été constaté dans les comptes consolidés.

2.1.2 Evénements Post-clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

2.2 Ecarts d'acquisition - Bilan sectoriel

2.2.1 Ecart d'acquisition

Le groupe Crédit du Nord constitue une unique UGT et n'a pas constaté de dépréciation des écarts d'acquisition au 30 juin 2020.

Le groupe Société Générale réalise au 30 juin 2020 un test de dépréciation de l'UGT groupe Crédit du Nord à laquelle ont été affectés les écarts d'acquisition.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable d'une UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur irréversible est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée à la dépréciation des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de

trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie correspondaient aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT, en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chaque UGT, déterminés sur une période de cinq ans sur la base de budgets prévisionnels à quatre ans et d'une extrapolation sur la cinquième année, correspondant à une année « normative » sur laquelle est calculée la valeur terminale.

Au 30 juin 2020, le Groupe a ajusté les modalités de mise en œuvre de la méthode des dividendes actualisés, en s'orientant vers une approche intégrant deux scénarios macro-économiques, plus adaptée dans un contexte de fortes incertitudes liées à la crise Covid-19. Les deux scénarios retenus, un scénario central (*SG Base*) et un scénario plus pessimiste de crise sanitaire prolongée (*SG Prolonged*), ont été établis par les économistes du Groupe et leurs hypothèses sous-jacentes sont présentées dans la Note 1.

Les principes-clés de l'approche retenue ce semestre pour l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT sont les suivants :

- l'estimation de dividendes futurs distribuables sont déterminées sur la base de deux trajectoires financières révisées, l'une définie en retenant les hypothèses du scénario macro-économique central (SG *Base*) et l'autre en s'appuyant sur celles du scénario de crise sanitaire prolongée (SG *Prolonged*) ;
- l'estimation tient compte des objectifs de fonds propres alloués par le Groupe, inchangés par rapport au 31 décembre 2019 fixée à 10,5 % des encours pondérés ;
- elles restent réalisées sur une période de 5 ans, sur la base de trajectoires à 4 ans (2020-2023) extrapolées en 2024, cette dernière année servant de base de calcul de la valeur terminale ;
- les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de deux sources principales, à savoir, l'*International Monetary Fund* et les analyses économiques de SG *Cross Asset Research* qui fournissent des prévisions à horizon 2024. Au 30 juin 2020, les taux de croissance à long terme ont été abaissés de 2 % à 1,5 % pour tenir compte de la perspective d'une croissance limitée des revenus ;
- les dividendes ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche SG *Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone euro et le taux d'intérêt des

obligations à long terme liquides émises par l'Etat. Le taux d'actualisation mis à jour au 30 juin 2020 est de 7,9 % au lieu de 7,7 % au 31 décembre 2019 ;

- enfin, la valeur recouvrable est calculée en appliquant un coefficient de pondération défini à dire d'expert (cf. Note 1) aux montants des dividendes actualisés obtenus selon chaque scénario : le scénario SG *Base* est pondéré à 70 % et le scénario SG *Prolonged* à 30 %.

Au 30 juin 2020, compte tenu de l'évolution dans l'approche de calcul de la valeur recouvrable, reposant désormais sur une estimation de flux de trésorerie futurs selon deux scénarios dont l'un intègre déjà des paramètres stressés, les tests ont porté sur la mesure de l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation des pondérations retenues pour chaque scénario.

Les résultats de ces tests de sensibilité montrent qu'une pondération du scénario SG *Base* à 65 % (au lieu de 70 %) et du scénario SG *Prolonged* à 35 % (au lieu de 30 %) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale des UGT de 0,8 %, qui ne nécessiterait pas l'enregistrement de dépréciation additionnelle.

2.2.2 Bilan sectoriel

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Conformément aux dispositions de cette norme, la ventilation sectorielle retenue par le Groupe correspond à celle régulièrement examinée par le Comité exécutif (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles. Le Groupe est mono-sectoriel du fait que les banques du Groupe exercent toutes une activité de banque de détail en France en proposant des services et produits identiques au travers d'un réseau d'agences, dans un même environnement économique et réglementaire.

NOTE 3 Instruments financiers

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Synthèse des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	314,1	331,7	285,7	306,5
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	181,3	-	175,6	-
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	290,7	-	297,7
TOTAL	495,4	622,4	461,3	604,2
<i>Dont titres reçus/données en pension livrée</i>	-	-	-	-

3.1.1 Portefeuille de transaction

Actif

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,3	2,1
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	311,8	283,6
Autres actifs de transaction	-	-
TOTAL	314,1	285,7
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

Passif

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,1	0,7
Emprunts et pensions livrées	-	-
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	331,6	305,8
Autres passifs de transaction	-	-
TOTAL	331,7	306,5

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

3.1.2 Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

Détail des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Obligations et autres titres de dettes	6,8	7,7
Actions et autres instruments de capitaux propres	174,5	167,8
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
TOTAL	181,3	175,6
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Le groupe Crédit du Nord ne détient aucun prêt, créance et pension livrée évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat au 30 juin 2019.

3.1.3 Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option

Actif

Le groupe Crédit du Nord ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par résultat sur option au 30 juin 2020.

Passif

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Crédit du Nord.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un gain de +4,5 millions d'euros au 30 juin 2020 comptabilisé directement en capitaux propres portant ainsi le stock de gains et pertes attribuables au risque de crédit propre à +3,0 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (290,7 millions d'euros contre 297,7 millions d'euros au 31 décembre 2019) et leur montant remboursable à maturité (333,7 millions d'euros contre 297,2 millions d'euros au 31 décembre 2019) s'élève à - 43,0 millions d'euros (contre +0,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

3.2 Instruments financiers dérivés

Détail de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	259,5	287,1	239,7	266,6
Instruments de change	52,3	44,6	43,9	39,2
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
TOTAL	311,8	331,6	283,6	305,8

Détail des engagements sur instruments financiers dérivés de transaction (notionnels)

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de taux d'intérêt		
Instruments fermes		
<i>Swaps</i>	11 765,6	11 155,9
Instruments conditionnels		
<i>Caps, floors, collars</i>	1 475,6	1 361,3
Instruments de change		
Instruments fermes		
<i>Swaps</i>	166,6	166,3
<i>Futures</i>	0,7	6,4
Instruments conditionnels		
<i>Options de change</i>	1 305,4	1 282,4
Autres instruments financiers à terme		
Instruments sur marchés organisés	2 656,4	2 627,7
TOTAL	17 370,3	16 600,0

3.2.2 Instruments financiers dérivés de couverture

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

Dans le cadre de la crise Covid-19, le Groupe n'a pas constaté d'inefficacité ou de disposition d'éléments couverts susceptibles d'entraîner un arrêt de ses relations de couverture.

3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Synthèse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de dettes	3 891,7	4 069,3
Obligations et autres titres de dettes ⁽¹⁾	3 891,7	4 069,3
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽²⁾	47,0	43,9
TOTAL	3 938,7	4 113,1
Dont titres prêtés	-	-

(1) Au 30 juin 2020, les obligations et autres titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres se composent :

- de 1 526,6 millions d'euros d'effets publics et assimilés (contre 1 631,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020) ;
- de 2 365,1 millions d'euros d'obligations, TCN et assimilés (contre 2 438,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020).

(2) Au 30 juin 2020, les actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres se composent uniquement des titres Crédit logement.

3.3.1 Instruments de dettes

Mouvements sur les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} semestre 2020
Solde au 1^{er} janvier	4 069,3
Acquisitions/décaissements	200,0
Cessions/remboursements	-371,9
Transferts suite à reclassement vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	-
Variations de périmètre et autres	-13,2
Variations de juste valeur de la période	2,4
Variation des créances rattachées	5,2
Différences de change	-
SOLDE AU 30 JUIN	3 891,7

Décomposition des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

(en millions d'euros)	31/06/2020	31/12/2019
Plus-values latentes	32,6	33,0
Moins-values latentes	-33,0	-27,4
TOTAL	-0,4	5,6

3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

3.4.1 Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2020				31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	2,3	-	-	2,3	2,1	-	-	2,1
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,3	-	-	2,3	2,1	-	-	2,1
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	311,8	-	311,8	-	283,6	-	283,6
Instruments de taux d'intérêt	-	259,5	-	259,5	-	239,7	-	239,7
Instruments de change	-	52,3	-	52,3	-	43,9	-	43,9
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	-	7,6	173,7	181,3	-	8,5	167,1	175,6
Obligations et autres titres de dettes	-	6,8	-	6,8	-	7,7	-	7,7
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	0,8	173,7	174,5	-	0,8	167,1	167,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 856,8	1 034,9	47,0	3 938,7	3 032,1	1 037,1	43,9	4 113,1
Instruments de dettes	2 856,8	1 034,9	-	3 891,7	3 032,1	1 037,1	-	4 069,3
Instruments de capitaux propres	-	-	47,0	47,0	-	-	43,9	43,9
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	1 563,9	-	1 563,9	-	1 418,7	-	1 418,7
Instruments de taux d'intérêt	-	1 563,9	-	1 563,9	-	1 418,7	-	1 418,7
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	2 859,1	2 918,2	220,7	5 998,0	3 034,2	2 747,9	211,0	5 993,1

3.4.2 Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2020				31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	0,1	-	-	0,1	0,7	-	-	0,7
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,1	-	-	0,1	0,7	-	-	0,7
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	331,6	-	331,6	-	305,8	-	305,8
Instruments de taux d'intérêt	-	287,1	-	287,1	-	266,6	-	266,6
Instruments de change	-	44,6	-	44,6	-	39,2	-	39,2
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	290,7	-	290,7	-	297,7	-	297,7
Dérivés de couverture	-	546,1	-	546,1	-	486,1	-	486,1
Instruments de taux d'intérêt	-	544,6	-	544,6	-	485,7	-	485,7
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	1,5	-	1,5	-	0,4	-	0,4
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	0,1	1 168,4	-	1 168,5	0,7	1 089,6	-	1 090,3

3.4.3 Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2020
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	167,1	9,5	-	-	-	-2,8	-	-	173,7
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	167,1	9,5	-	-	-	-2,8	-	-	173,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43,9	-	-	-	-	3,1	-	-	47,0
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	43,9	-	-	-	-	3,1	-	-	47,0
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	211,0	9,5	-	-	-	0,3	-	-	220,7

Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	Emissions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2020
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a fait évoluer sa méthodologie de détermination de l'observabilité des données de marchés utilisées dans le calcul de la juste valeur des instruments financiers :

- l'observabilité est désormais déterminée pour chaque paramètre pris individuellement, alors qu'elle était jusqu'à présent évaluée par famille de paramètres présentant des caractéristiques homogènes, et de nouveaux paramètres ont été intégrés dans l'analyse. Ces évolutions, visant à étendre et améliorer le dispositif en mesurant l'observabilité à une maille plus fine, ont entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 2 de juste valeur vers le niveau 3 ;
- les règles de classification entre les niveaux 2 et 3 de juste valeur ont également été révisées afin

de tenir compte de notion de significativité dans l'affectation, conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : les instruments financiers classés en niveau 3 sont désormais ceux valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché qui sont non observables ou qui ne sont observables que sur des marchés insuffisamment actifs, et dont l'influence est significative sur la juste valeur de l'instrument dans son ensemble. Au 31 décembre 2019, l'utilisation d'un paramètre non observable pour le calcul de la juste valeur d'un instrument conduisait automatiquement au classement de l'instrument en niveau 3, indépendamment de la significativité du paramètre concerné. Cette seconde évolution a entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 3 vers le niveau 2.

3.4.4 Méthodes de valorisation des instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires

(données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert, etc.) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs, etc.) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les

instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

Prêts et créances

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

3.5 Prêts, créances et titres au coût amorti

Synthèse des actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Dont dépréciation	Valeur au bilan	Dont dépréciation
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 986,3	-0,6	10 087,3	-0,2
Prêts et créances sur la clientèle	52 149,8	-1 321,4	46 602,7	-1 279,4
Titres de dettes	8,8	-	8,8	-
TOTAL	62 144,8	-1 321,9	56 698,8	-1 279,6
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	-	-	0,1	-

3.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	371,9	371,6
Prêts et comptes	9 482,2	9 613,2
Prêts subordonnés et participatifs	90,0	56,6
Titres reçus en pension livrée	-	-
Créances rattachées	42,7	46,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés avant dépréciation	9 986,8	10 087,6
Dépréciations pour risque de crédit	-0,6	-0,2
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL	9 986,3	10 087,3

3.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	1 621,3	1 969,5
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	49 162,4	43 305,6
Opération de location-financement	2 610,0	2 542,1
Créances rattachées	77,4	64,8
Titres reçus en pension livrée	-	0,1
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation ⁽²⁾	53 471,1	47 882,1
Dépréciations pour risque de crédit	-1 321,4	-1 279,4
Réévaluation des éléments couverts	-	-
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	52 149,8	46 602,7

(1) Ce montant inclut au 30 juin 2020 les prêts garantis par les Etats accordés au premier semestre.

(2) Au 30 juin 2020, le montant des prêts et créances classés en étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 1 976,9 millions d'euros contre 2 035,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3.5.3. Titres

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics	-	-
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	8,8	8,8
Créances rattachées	-	-
Titres de dettes avant dépréciation	8,8	8,8
Dépréciation	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TITRES DE DETTES	8,8	8,8

3.6 Dettes

3.6.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	167,1	201,9
Dettes au jour le jour	98,9	172,8
Dettes à terme	21 689,0	16 033,5
Dettes rattachées	8,3	6,3
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	21 963,2	16 414,6

3.6.2 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes d'épargne à régime spécial	14 430,4	13 859,2
<i>A vue</i>	11 687,9	11 107,6
<i>A terme</i>	2 742,5	2 751,6
Autres dépôts clientèle à vue	34 500,9	28 801,0
Autres dépôts clientèle à terme	4 859,7	3 993,5
Dettes rattachées	110,3	49,8
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL DEPOTS CLIENTELE	53 901,3	46 703,5
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	184,2	180,5
TOTAL	54 085,5	46 884,0

3.6.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse	0,1	0,1
Emprunts obligataires	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables*	1 565,6	2 567,6
Dettes rattachées	26,8	2,0
Réévaluation des éléments couverts	0,3	0,3
TOTAL*	1 592,9	2 570,0
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>1 363,0</i>	<i>2 352,8</i>

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

3.7 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020			2019			1 ^{er} semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti*	431,9	-90,0	341,9	915,4	-217,7	697,7	443,1	-94,8	348,3
Banques Centrales	-	-0,1	-0,1	-	-0,1	-0,1	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes détenus/émis*	-	-2,5	-2,5	-	-2,5	-2,5	-	-1,5	-1,5
Prêts/emprunts sur les établissements de crédit	21,8	-23,4	-1,6	59,0	-74,6	-15,6	17,4	-25,6	-8,2
Prêts/emprunts sur la clientèle	410,1	-61,8	348,3	856,4	-135,6	720,8	425,7	-65,2	360,5
Dettes subordonnées	-	-2,2	-2,2	-	-4,9	-4,9	-	-2,5	-2,5
Prêts/emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus/données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	134,5	-61,4	73,1	247,9	-131,7	116,2	121,8	-67,8	54,0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	10,4	-	10,4	22,8	-	22,8	11,7	-	11,7
Opérations de location	24,1	-0,3	23,8	50,8	-0,4	50,4	25,5	-	25,5
Location immobilière	8,7	-0,3	8,4	17,9	-0,4	17,5	8,8	-	8,8
Location mobilière	15,4	-	15,4	32,9	-	32,9	16,7	-	16,7
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTERET*	600,9	-151,7	449,2	1 236,8	-349,7	887,1	602,1	-162,6	439,5
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	<i>12,8</i>	<i>-</i>	<i>12,8</i>	<i>30,2</i>	<i>-</i>	<i>30,2</i>	<i>13,5</i>	<i>-</i>	<i>13,5</i>

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat

sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

3.8 Dépréciations et provisions

Les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues publiés dans les états financiers du Document d'Enregistrement Universel 2019 continuent d'être appliqués dans les comptes consolidés semestriels. Cependant, certaines modalités de mise en œuvre de ces principes ont été ajustées afin de tenir compte du contexte de crise Covid-19.

Les principales évolutions du semestre sont présentées ci-après.

Mise à jour des modèles et paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues

Au premier trimestre 2020, compte tenu du caractère récent de la crise et du volume limité des informations disponibles, les modèles et paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues n'avaient pas été mis à jour. Pour refléter les premiers effets de la crise, le montant des pertes de crédit attendues avait donc fait l'objet d'ajustements à dire d'expert ciblés sur les principaux secteurs d'activité fragilisés.

Au 30 juin 2020, les modèles et les paramètres utilisés ont été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques décrits dans le paragraphe 5 de la Note 1.

Ajustements de modèles

Les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues ne permettaient pas en l'état de refléter avec exactitude, dans la détermination des taux de défaut futur, les incertitudes économiques liées à la crise actuelle.

Le Groupe a donc procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les pertes de crédit attendues.

Le tableau ci-dessous présente les taux de croissance des PIB ajustés utilisés dans les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues (en pourcentages) :

Combinaison des 4 scénarios après ajustements	2019	2020	2021	2022	2023	2024
France	1,3	(4,6)	(4,6)	0,6	1,0	1,4

Ajustement du taux de marge des entreprises françaises

En France, le choc économique lié à la pandémie a entraîné une baisse du taux de marge des entreprises. Selon les économistes du Groupe, ce taux de marge dégradé ne tient néanmoins pas suffisamment compte des mesures de soutien de l'Etat pour atténuer leurs difficultés

Ces ajustements ont en premier lieu porté sur les variables macro-économiques utilisées pour le calibrage des probabilités de défaut.

Ajustements des PIB

Les mesures de confinement prises par les gouvernements ont causé une chute brutale de l'activité économique qui se traduit par une importante volatilité des taux de croissance trimestrielle du PIB (en glissement annuel) dans les prévisions pour les années 2020 et 2021.

Par ailleurs, les autorités ont adopté des mesures de soutien financier aux ménages et aux entreprises pour les aider à faire face à cette dégradation soudaine de l'activité. Dès lors, il semble probable qu'un décalage temporel apparaisse entre la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit et celle de l'activité, la première étant retardée par rapport à la seconde.

Afin de prendre en compte ce décalage, le Groupe a révisé ses modèles en retenant pour les années 2020 et 2021 la moyenne (logarithmique) des variations du PIB par rapport à une base 100 en 2019. Par exemple, pour la France, si on retient un PIB à 94,2 en 2020 puis 99,9 en 2021 dans le scénario central *SG Base*, le PIB sera lissé à 96,8 sur ces deux années.

Cet ajustement est appliqué à chacun des quatre scénarios (*SG Quick Exit*, *SG Base*, *SG Prolonged* et *SG Tail Risk*) pour les séries de PIB utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues (cf. paragraphe 5 de la Note 1).

financières, notamment au travers du mécanisme des PGE. Pour mieux traduire l'effet de ces mesures, un add-on de 1,2 point de marge supplémentaire a été intégré dans l'ensemble des scénarios pour l'année 2020 sur le taux de marge des entreprises françaises. En revanche, aucun add-on n'a été appliqué sur le reste de l'horizon de prévisions des pertes de crédit attendues.

Il est à noter que si le gouvernement devait mettre fin à une partie des mesures de soutien mises en place au second trimestre 2020, le Groupe serait amené à revoir à la baisse l'*add-on* sur le taux de marge des entreprises françaises.

Ajustements sectoriels

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques. Au cours du second trimestre, ces ajustements ont été revus et complétés pour tenir compte du risque spécifique sur des secteurs particulièrement touchés par la crise Covid-19.

Au 30 juin 2020, les ajustements ainsi apportés aux variables macro-économiques, aux probabilités de défaut et aux secteurs sensibles ont eu pour effet d'augmenter de 53 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit.

Mesures de soutien Covid-19

Pour soutenir les clients fragilisés par la crise, deux principales mesures de soutien ont été prises en lien avec les autorités publiques :

- des reports d'échéances ont été accordés afin de différer de quelques mois le remboursement d'échéances de prêts (principal et intérêts) ;
- des prêts garantis par les Etats ont été octroyés. En France, des PGE ont été proposés dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020 : il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90 %.

Le détail de ces mesures de soutien, les enjeux financiers associés ainsi que les traitements comptables retenus sont présentés dans le paragraphe 5 de la Note 1 dédié aux conséquences de la crise Covid-19 sur les états financiers du Groupe.

Synthèse des dépréciations et provisions

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dépréciation des Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-
Dépréciation des Actifs financiers au coût amorti	-1 322,2	-1 279,9
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	-1 321,9	-1 279,6
<i>Autres actifs au coût amorti</i>	-0,2	-0,3
Total Dépréciations des actifs financiers	-1 322,2	-1 279,9
Provisions sur Engagements de financement	20,5	17,3
Provisions sur Engagements de garantie	27,5	26,8
Total Provisions pour risques de crédit	48,0	44,1

3.8.1 Dépréciations des actifs financiers

Détail des dépréciations d'actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres	Stock au 30/06/2020
Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-1 279,9	-226,7	145,0	-81,7	38,3	1,0	-1 322,2
Dépréciations sur encours sains (étape)	-86,8	-64,5	27,7	-36,8	-	-	-123,6
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-68,0	-59,6	27,7	-31,9	-	-	-99,9
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-1 125,1	-102,7	89,7	-13,0	38,3	1,0	-1 098,7
<i>Dont Créances de location financement et assimilées</i>	-68,0	-17,7	9,6	-8,1	0,8	1,0	-74,2
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-8,3	-3,1	1,0	-2,1	-	-	-10,3
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-3,4	-2,3	1,2	-1,1	-	-	-4,5
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-56,3	-12,3	7,4	-4,9	0,8	1,0	-59,4

Variation des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours des actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Production & Acquisition	Décompta -bilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étapes de dépréciation	Change et variations de périmètre	Stock au 30/06/2020
Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-1 279,9	-69,3	110,1	-83,1	-	-1 322,2
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-86,8	-32,6	9,0	-13,2	-	-123,6
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-68,0	-4,6	6,9	-34,2	-	-99,9
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-1 125,1	-32,1	94,2	-35,7	-	-1 098,7
<i>Dont Créances de location financement et assimilées</i>	-68,0	-0,9	22,8	-28,1	-	-74,2
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-8,3	-0,6	2,3	-3,7	-	-10,3
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-3,4	-0,0	0,7	-1,7	-	-4,5
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-56,3	-0,3	19,8	-22,6	-	-59,4

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et abandons des créances.

3.8.2 Provisions pour risque de crédit

Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2020
Engagements de financement	17,3	15,2	-12,0	3,2	-	-	20,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	9,9	9,0	-5,9	3,1	-	-	13,0
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	2,3	5,8	-1,8	4,0	-	-	6,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	5,1	0,4	-4,3	-3,9	-	-	1,2
Engagements de garantie	26,8	4,3	-4,7	-0,4	-	1,0	27,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	1,8	1,1	-0,7	0,4	-	-	2,2
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	0,8	1,0	-0,4	0,6	-	-	1,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	24,2	2,3	-3,6	-1,3	-	1,0	23,9

Variation des provisions en fonction des mouvements sur les engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Production & Acquisition	Décompta- bilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étapes de dépréciation	Change et variations de périmètre	Stock au 30/06/2020
Engagements de financement	17,3	4,5	-7,1	5,9	-	20,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	9,9	4,0	-3,1	2,2	-	13,0
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	2,3	0,2	0,0	3,9	-	6,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	5,1	0,2	-4,0	-0,1	-	1,2
Engagements de garantie	26,8	0,3	-6,0	6,3	-	27,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	1,8	0,2	-3,1	3,3	-	2,2
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	0,8	0,1	-0,5	1,0	-	1,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	24,2	0,0	-2,4	2,1	-	23,9

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et abandons des créances.

La hausse des dépréciations et des provisions pour risque de crédit de 46,2 millions d'euros sur le premier semestre 2020 est essentiellement liée :

- à la mise à jour des modèles et des paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues pour 53 millions d'euros sur les étapes 1 et 2, tenant compte de l'ensemble des ajustements précités ;
- aux nombreuses dégradations de notes et au transfert d'encours en étape 2 notamment sur le segment Entreprises compte tenu du contexte économique dégradé.

3.8.3 Coût du risque

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Dotations nettes pour dépréciation	-81,3	-25,0	-6,6
sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
sur actifs financiers au coût amorti	-81,3	-25,0	-6,6
<i>Dotations nettes aux provisions</i>	-2,8	5,0	2,9
sur engagements de financement	-3,2	1,5	-2,0
Sur engagements de garantie	0,4	3,5	4,9
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables	-8,6	-35,8	-18,0
Récupérations sur créances irrécouvrables	2,0	4,5	2,2
Produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations ⁽¹⁾	5,8	6,7	-
TOTAL	-85,0	-44,6	-19,5

(1) Le produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations correspond pour l'année 2019 aux garanties financières reçues dans le cadre d'une opération de transfert de risque de crédit à des entités externes au Groupe. Cette opération a porté sur un portefeuille de 1,4 milliards d'euros de prêts octroyés à la clientèle d'entreprise (PME et GE).

3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

3.9.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 986,3	9 979,2	-	6,0	9 973,2
Prêts et créances sur la clientèle	52 149,8	52 541,0	-	-	52 541,0
Titres de dettes	8,8	8,8	-	-	8,8
TOTAL	62 144,9	62 529,0	-	6,0	62 523,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 087,3	10 087,3	-	82,8	10 004,5
Prêts et créances sur la clientèle	46 602,7	47 076,4	-	-	47 076,4
Titres de dettes	8,8	8,8	-	-	8,8
TOTAL	56 698,8	57 172,5	-	82,8	57 089,7

3.9.2 Passifs financiers évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	21 963,2	21 962,8	2,1	21 941,9	18,8
Dettes envers la clientèle	54 085,5	54 114,6	-	50 585,5	3 529,1
Dettes représentées par un titre	1 592,9	1 568,6	-	1 568,6	-
Dettes subordonnées	450,2	755,9	-	755,9	-
TOTAL	78 091,8	78 401,9	2,1	74 851,9	3 547,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	16 414,6	16 414,1	3,8	16 405,7	4,6
Dettes envers la clientèle	46 884,0	46 928,8	-	46 892,5	36,3
Dettes représentées par un titre	2 570,0	2 570,3	-	2 570,3	-
Dettes subordonnées	450,2	736,4	-	736,4	-
TOTAL	66 318,8	66 649,6	3,8	66 604,9	40,9

NOTE 4 Autres activités

4.1 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020			2019			1 ^{er} semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	4,7	-	4,7	11,1	-0,2	10,9	5,7	-0,1	5,6
Opérations avec la clientèle	128,4	-	128,4	303,0	-	303,0	156,6	-	156,6
Opérations sur instruments financiers	17,2	-2,6	14,6	28,4	-7,4	21,0	11,3	-1,0	10,3
Opérations sur titres	2,2	-2,4	-0,2	4,1	-7,2	-3,1	2,1	-1,0	1,1
Opérations sur marchés primaires	14,2	-	14,2	22,5	-	22,5	8,4	-	8,4
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0,7	-0,2	0,5	1,8	-0,2	1,6	0,8	-	0,8
Engagements de financement et de garantie	13,4	-5,8	7,6	27,7	-0,7	27,0	13,2	-0,2	13,0
Prestations de services	276,1	-49,8	226,3	602,2	-114,8	487,4	289,3	-55,3	234,0
Commissions de gestion d'actifs	47,3	-	47,3	89,7	-	89,7	38,4	-	38,4
Commissions sur moyens de paiement	115,0	-	115,0	259,4	-	259,4	126,6	-	126,6
Commissions sur produits d'assurance	84,4	-	84,4	182,0	-	182,0	83,8	-	83,8
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	3,3	-	3,3	6,9	-	6,9	3,1	-	3,1
Autres prestations de services	26,1	-49,8	-23,7	64,3	-114,8	-50,5	37,4	-55,3	-17,9
TOTAL	439,7	-58,3	381,4	972,3	-123,1	849,2	476,1	-56,6	419,5

4.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020			2019			1 ^{er} semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	-	-	-	0,1	-	0,1	-	-	-
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	1,1	-0,6	0,5	2,5	-2,6	-0,1	0,9	-0,7	0,2
Activité de location mobilière	0,2	-	0,2	0,7	-	0,7	0,3	-	0,3
Autres activités	7,7	-8,8	-1,1	20,8	-26,2	-5,4	13,3	-9,7	3,6
TOTAL	9,0	-9,3	-0,3	24,1	-28,8	-4,7	14,6	-10,4	4,2

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 0,3 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 0,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

4.3 Autres actifs et autres passifs

4.3.1 Autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	57,8	55,4
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	5,4	0,1
Charges payées ou comptabilisées d'avance	36,1	37,7
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	197,8	185,5
TOTAL BRUT	297,1	278,6
Dépréciation	-0,2	-0,3
TOTAL NET	296,8	278,3

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur les instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités.

4.3.2 Autres passifs

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	275,4	199,0
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	23,2	16,5
Charges à payer sur engagements sociaux	130,2	114,1
Produits constatés d'avance	75,8	67,3
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	548,6	703,3
Dette locative	139,7	95,8
TOTAL	1 193,0	1 196,0

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et charges à payer de commissions et des autres activités.

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Charges et avantages du personnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Rémunérations du personnel	-202,9	-414,0	-206,7
Charges sociales et fiscales	-76,2	-165,0	-80,3
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-32,0	-65,8	-32,8
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-1,4	9,6	11,1
Participation, intéressement, abondement et décôte	-21,3	-61,9	-31,5
Refacturation de frais de personnel	2,8	5,3	1,2
TOTAL	-331,1	-691,9	-339,1
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en action</i>	<i>-1,9</i>	<i>-3,4</i>	<i>-1,8</i>

5.2 Détail des provisions sur avantages du personnel

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecart actuariels	Autres ⁽¹⁾	Stock au 30/06/2020
Avantages postérieurs à l'emploi	15,5	2,2	-0,2	2,0	-	2,0	-4,2	15,3
Avantages à long terme	44,2	1,1	-0,1	1,0	-2,3	-	-	42,8
Indemnités de fin de contrat de travail	6,2	0,6	-0,1	0,5	-	-	-	6,7
TOTAL	65,9	3,8	-0,4	3,4	-2,3	2,0	-4,2	64,8

(1) Les autres variations correspondent à -4,2 millions d'euros reclassés en excédents d'actif, en raison d'une situation de sur couverture sur le régime IFC.

5.3 Détail de l'attribution d'actions de performance

Plan 2020 d'attribution gratuite d'actions Société Générale ⁽¹⁾

Autorisations des actionnaires	23/05/2018
Décision du Conseil d'Administration	12/03/2020
Nombre total d'actions attribuées	106 518
Nombre d'actions restantes au 30/06/2020	106 518
Période d'acquisition des droits	12/03/2020 – 31/03/2023
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	72,4 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

⁽¹⁾ Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 (dite population régulée).

⁽²⁾ Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

NOTE 6 Impôts sur les bénéfices

6.1 Détail de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Charge fiscale courante*	-121,0	-155,3	-78,4
Charge fiscale différée	17,2	1,0	-10,4
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT*	-103,9	-154,3	-88,8

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Résultat avant impôts et hors résultat des sociétés mises en équivalence*	229,7	446,1	239,6
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	32,02 %	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	13,21 %	0,11 %	2,31 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-	-	0,13 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-	0,04 %	0,20 %
Effet de pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-	-	-
TAUX EFFECTIF GROUPE	45,23 %	34,58 %	37,07 %

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement pour atteindre 25 % en 2022 selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du Code Général des Impôts) :

- pour les exercices ouverts du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 un taux normal d'IS de 31 % auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % ;
- pour les exercices ouverts du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'IS de 27,5 % auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3 %.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 32,02 % en 2020, 28,41 % en 2021 et à 25,83 % en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0 % sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12 % : de 3,84 % en 2020, 3,41 % en 2021 et à 3,10 % en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

6.2 Détail des actifs et passifs d'impôt

Actifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Créances d'impôts exigibles	12,5	25,0
Actifs d'impôts différés	3,3	1,4
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	-	-
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	3,3	1,4
TOTAL	15,8	26,4

Passifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes d'impôts exigibles*	113,4	142,1
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	0,7	0,7
Passifs d'impôts différés	92,2	107,5
TOTAL*	206,3	250,3

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1).

NOTE 7 Autres informations

7.1 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	2019	1 ^{er} semestre 2019
Loyers	-12,3	-28,1	-13,7
Impôt et taxes et autres contributions	-39,6	-45,4	-33,5
Informatique, télécom et autres (hors loyers)	-185,0	-388,1	-188,7
Honoraires et recours externes (hors informatiques et telecom)	-23,1	-54,4	-24,5
TOTAL	-260,0	-516,2	-260,5

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire

européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

7.2 Provisions

Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations ⁽¹⁾	Stock au 30/06/2020
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	44,1	19,5	-16,7	2,8	-	1,0	48,0
Provisions sur avantages du personnel	65,9	3,8	-0,4	3,4	-2,3	-2,2	64,8
Provisions fiscales	0,7	-	-	-	-	-	0,7
Provisions pour litiges	2,5	0,0	-0,2	-0,2	-	-	2,3
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	33,8	2,7	-	2,7	-	-	36,5
Autres provisions	29,9	0,8	-0,7	0,1	-1,1	-0,0	28,9
TOTAL	176,9	26,8	-18,0	8,9	-3,4	-1,1	181,2

(1) Les autres variations correspondent :

- à un reclassement entre dépréciations de crédit-bail et provisions pour risque de crédit sur engagement hors-bilan pour 1,0 millions d'euros ;

- aux écarts actuariels sur provisions sur les avantages du personnel pour 2,0 millions d'euros ainsi qu'un reclassement en excédents d'actifs des régimes sur-couverts pour -4,2 millions d'euros.

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit du Nord, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration le 29 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 23 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 24 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

DELOITTE & ASSOCIES
Marjorie BLANC LOURME

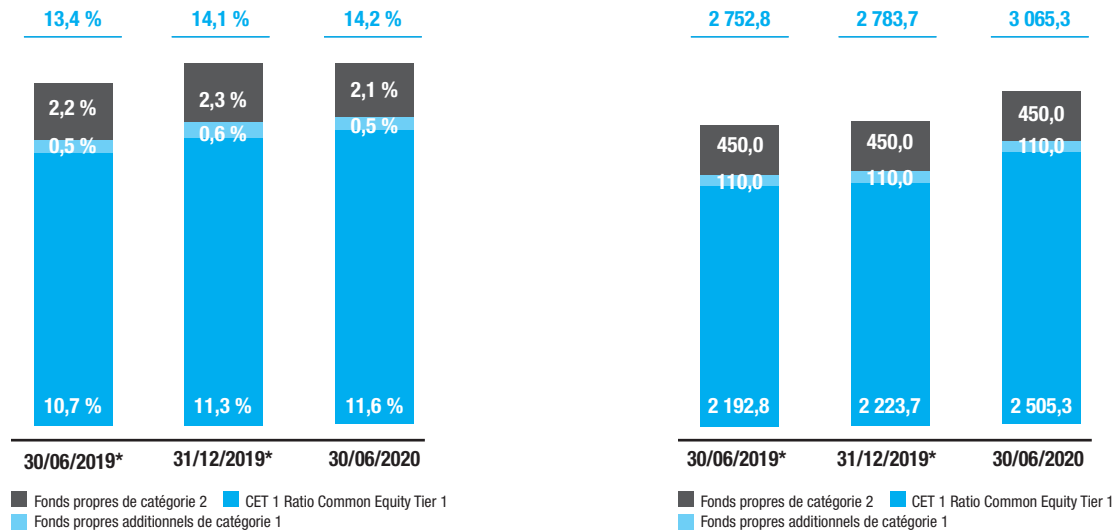
5 Risques et adéquation des Fonds Propres

Chiffres clés	88
1. Facteurs de risques	90
1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire - actualisation des pages 238 et 241 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	90
1.2 Risques de crédit et de contrepartie - actualisation des pages 241 et 242 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	95
1.3 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles - actualisation des pages 242 à 245 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	96
1.4 Risques de taux, de liquidité et de financement - actualisation des pages 245 et 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	99
1.5 Risques liés aux activités d'assurance - actualisation de la page 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	100
1.6 Risques de marché - actualisation de la page 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	101
2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	102
2.1 Fonds Propres - actualisation des pages 253 à 256 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	102
2.2 Exigences en fonds propres - actualisation de la page 257 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	103
2.3 Capital - actualisation de la page 258 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	104
2.4 Ratio de levier - actualisation des pages 259 et 260 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	104
3. Les risques de crédit et de contrepartie	105
3.1 Dépréciations - actualisation de la page 264 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	105
3.2 Nouvelle définition du défaut - actualisation des pages 264 et 265 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	105
3.3 Dispositif de notation - actualisation de la page 269 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	106
3.4 Exposition aux risques de crédit - actualisation de la page 272 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	107
3.5 Analyse des encours bruts et des dépréciations et provisions pour risque de crédit - actualisation de la page 277 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	110
4. Les risques de marché	113
4.1 Valeur en Risque Trading (VaR) : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 281 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	113
4.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 285 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier 2019	113
5. Les risques opérationnels	114
5.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 299 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	114
6. Le risque de liquidité	115
6.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 299 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019	115

Chiffres clés

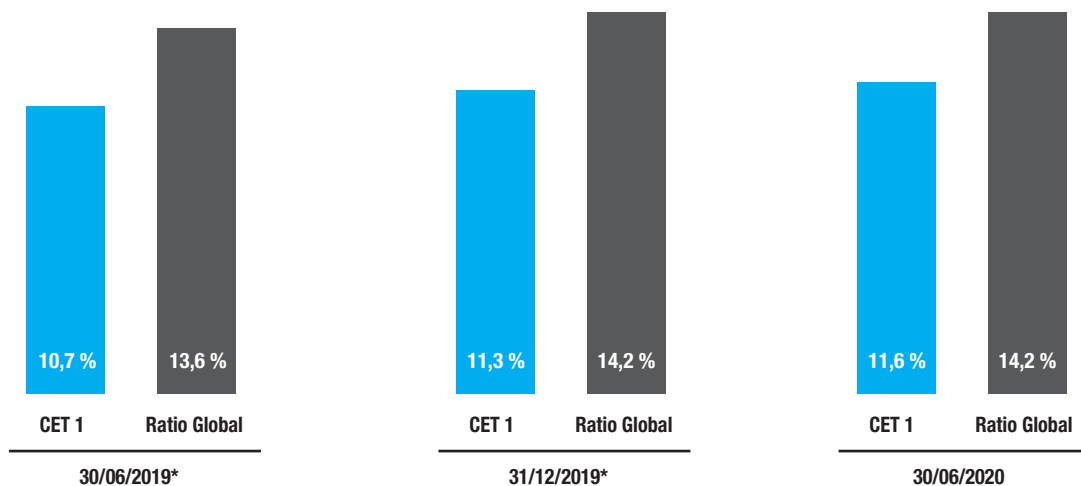
Ratio global de solvabilité

(en % et montants en millions d'euros)



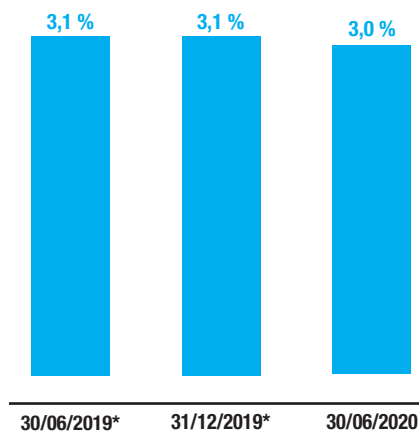
* Montants et pourcentages ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1 des Etats Financiers dans « Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 »).

CET1 et ratio global

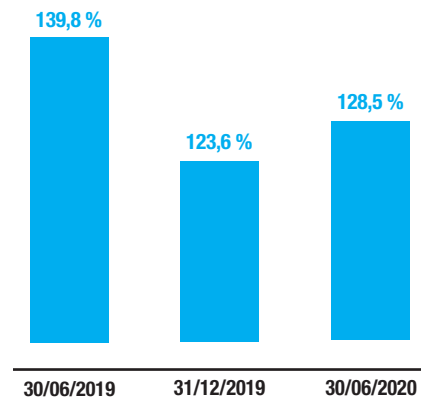


* Montants et pourcentages ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1 des Etats Financiers dans « Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 »).

Ratio de levier



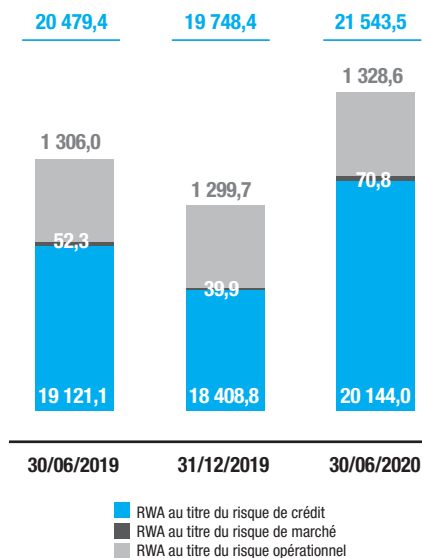
Ratio de liquidité à un mois (liquidity coverage ratio – lcr)



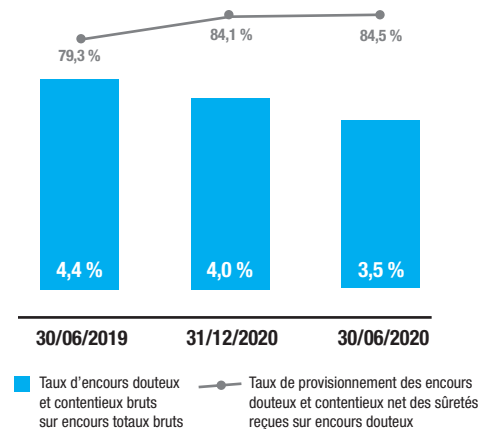
* Montants et pourcentages ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1 des Etats Financiers dans « Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 »).

Encours pondérés par les risques

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en millions d'euros)



Encours en défaut



Pour information, le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux sur la base IFRS 9 s'élève à 84,5 % au 30 juin 2020.

1. Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement dit « Prospectus 3 » 2017/1129 du 14 juin 2017 applicable depuis le 21 juillet 2019 aux facteurs de risques :

- les risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire ;
- les risques de crédit et de contrepartie ;

- les risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- les risques de taux, de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance ;
- les risques de marché.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire - actualisation des pages 238 et 241 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe

La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques...) ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers, et ainsi affecteront négativement l'activité et la performance financière et les résultats du Groupe.

La récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture

économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du Groupe et celle de ses clients et contreparties.

Les mesures de confinement ont par ailleurs conduit à une baisse de l'activité commerciale et des résultats du Groupe, du fait d'une ouverture réduite de son réseau d'agences et d'une moindre demande de ses clients. Une nouvelle phase de confinement pourrait impacter encore davantage ses résultats financiers en cas de nouvelle phase de confinement.

Le gouvernement français a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et ses acteurs (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales et sociales, recours facilité au chômage partiel...), de même que la Banque Centrale Européenne afin d'améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs, etc.). L'accord trouvé le 21 juillet 2020 par la Commission européenne pour doter l'Union européenne d'un mécanisme de relance de 750 milliards d'euros, ainsi que l'annonce par le président français d'un nouveau plan à hauteur de 100 milliards d'euros, en cours d'élaboration, devraient favoriser un redressement davantage tiré par la demande. Si les premières mesures de soutien ont bien

répondu aux effets immédiats de la crise, les dispositifs mis en place pourraient néanmoins être insuffisants pour accompagner la reprise. Parallèlement au bon déroulement de ces plans, la capacité de la BCE à mener son « quantitative easing » restera clé pour assurer la stabilité financière de la zone euro.

Dans le cadre du programme de prêts garantis par l'Etat français portant sur une enveloppe de 300 milliards d'euros, le Groupe a adapté ses procédures d'octroi pour traiter le flux massif de demandes. Le Groupe a pris des dispositions exceptionnelles pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de la pandémie Covid-19 sur leurs activités et leurs revenus. Ces mesures obligent le Groupe à réaffecter des ressources et à adapter ses processus d'octroi et de gestion. Dans l'hypothèse où ces mesures d'accompagnement des entreprises et des particuliers seraient renforcées (élargissement des moratoires, nouveaux financements, renforcement des fonds propres, etc.), l'activité du Groupe et ses résultats pourraient continuer à être affectés.

Les mesures de confinement prises en France au printemps 2020 ont réduit significativement l'activité économique et entraîné une récession économique. Les risques de nouveaux épisodes de confinement (en cas notamment de nouvelles vagues épidémiques) de même qu'un rattrapage trop lent de la demande pourraient accroître l'ampleur et la durée de ces récessions. Ceci, combiné à un haut niveau d'endettement de l'Etat et des entreprises, pourrait constituer un frein à la reprise et avoir des répercussions négatives importantes sur la qualité des contreparties du Groupe et le niveau des prêts non performants, octroyés aux entreprises et aux particuliers.

Au sein du portefeuille de crédits du groupe, les secteurs les plus susceptibles d'être impactés à ce jour concernent notamment les secteurs automobile (2,7 % de l'exposition totale du Groupe au 31 décembre 2019), de l'hôtellerie et de la restauration (2,2 % de l'exposition totale du groupe), du tourisme (0,5 % de l'exposition totale du Groupe) et du transport aérien et de l'aéronautique (moins de 0,3 % de l'exposition totale du Groupe).

Ce contexte a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque du Groupe. Cette hausse tient compte de la modification de nos perspectives futures en accord avec les principes IFRS 9. Le coût du risque en 2020 est naturellement

attendu à un niveau plus élevé que les années précédentes.

A titre d'information, le coût du risque s'établit à 30 points de base au 30 juin 2020 (8 points de base au 30 juin 2019). En date du 23 juin 2020, un coût du risque d'environ 40 points de base est attendu sur l'ensemble de l'année 2020 dans le scénario de base Covid envisagé (avec notamment une diminution de 5,8 % du PIB en 2020 pour la France) et d'environ 60 points de base dans le scénario d'un arrêt prolongé de l'activité (avec notamment une chute de 11,1 % du PIB en 2020 pour la France).

Les mesures de confinement ont amené le Groupe à recourir massivement au travail à distance. Ce fonctionnement en réponse immédiate à la situation de crise accroît le risque d'incidents opérationnels et le risque de cyber-attaque. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

L'environnement inédit généré par la crise liée à la Covid-19 pourrait altérer le résultat des modèles utilisés au sein du Groupe, du fait notamment d'un calibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus plausibles, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact sur le résultat du Groupe.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie mondiale. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par le gouvernement et la banque centrale et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

1.1.2 Le contexte économique et financier, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe exerce ses activités uniquement en France métropolitaine et à Monaco, il est sensible à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en France et en Europe, ainsi qu'à un degré moindre aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives

des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe.

La situation liée à la crise de la Covid-19 constitue un facteur aggravant de ces risques et constitue la principale source d'incertitude. Elle est détaillée dans la section « 1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, du Brexit (se référer au facteur de risque « 1.1.3 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe. ») et de la persistance des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que des craintes d'un ralentissement de la croissance en Chine. La crise liée à la pandémie de Covid-19 est de nature inédite et ses effets potentiels sur les marchés peuvent encore être à venir. Les risques géopolitiques restent par ailleurs toujours élevés et l'accumulation de ces différents risques est une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait également peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 449,2 millions d'euros au 30/06/2020). De plus, cet environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire

et financier, ce qui peut se traduire par des prises de risque excessives, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas de conflit militaire, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

En France, la bonne performance en termes de croissance en 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non-performants.

La situation économique engendrée par la pandémie de Covid-19 constitue par ailleurs un facteur aggravant de ces risques et est détaillée dans la section « 1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

1.1.3 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

La loi sur l'accord de retrait du Royaume-Uni (*Withdrawal Agreement Act*) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2020, confirmant ainsi le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

La période de transition au cours de laquelle le Royaume-Uni et l'Union européenne définiront l'avenir de leurs relations a commencé le 1^{er} février 2020 et doit se terminer le 31 décembre 2020. Suite à l'annonce faite par le gouvernement britannique et l'UE le 15 juin 2020, le Royaume-Uni a confirmé sa décision de ne pas prolonger la période de transition ; cette décision devait

être prise avant le 1^{er} juillet 2020. Le gouvernement britannique a déclaré qu'il avait l'intention « d'intensifier les pourparlers » en vue de parvenir à un accord commercial d'ici fin 2020. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés à ce jour, la possibilité d'un Brexit « sans accord » subsiste dans le cas où aucun accord commercial n'est conclu et où aucune prolongation de la période de transition n'est décidée.

Le Brexit est susceptible, selon les scénarios envisagés, de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux et ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'activité et des résultats du Groupe.

1.1.4 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités, notamment les réglementations françaises, et européennes. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles, notamment dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle, y compris l'initiative IRB repair (dont la nouvelle définition des défauts), pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, une révision des standards relatifs aux calculs des encours de risque pondérés et une restriction de l'usage des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres ;
- l'évolution constante de l'encadrement juridique et réglementaire relatif aux activités sur les marchés financiers (tels que les règlements et directives européens EMIR, MIFID 2, MIFIR ou la réglementation américaine Volcker) accroît les obligations du Groupe,

notamment en matière de transparence et de Reporting ;

- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers d'une gestion active des créances non productives (*Non-Performing Loans* ou NPLs) qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Des dispositions réglementaires additionnelles (comme indiquées dans les Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne) dont la portée reste à déterminer, sont envisagées pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi et de suivi des prêts ;
- le renforcement des exigences du superviseur (via l'adoption des meilleures pratiques) au sein du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'encours pondérés des risques issus des modèles internes ;
- un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe, avec un impact potentiel sur les coûts ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la consultation *Digital operational resilience framework for financial services* lancée par la Commission européenne en décembre 2019 ;
- les considérations autour de la finance durable dans l'agenda politique et réglementaire européen avec une incertitude sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) ainsi que sur le calcul de l'exigence en fonds propres prudentiels des établissements de crédit pour le Groupe ;
- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévue par la directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint qui pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait

notamment se voir contraindre à céder certaines de ses activités, à modifier les conditions d'utilisation de ses instruments de dette, à émettre de nouveaux instruments de dettes ou encore engendrer la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dettes. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année où ce fonds sera pleinement doté.

De futures obligations légales et réglementaires pourraient par ailleurs s'imposer au Groupe, telles que :

- la poursuite en France de mesures consuméristes pesant sur les banques de détail (limitation des frais bancaires sur les particuliers avec des demandes d'élargissement aux TPE, PME, mesures de protection des clientèles vulnérables, souhait de responsabilités élargies des conseillers de clientèle sur les enjeux de société (égalité homme/femme, conseil à la transition énergétique, etc.) ;
- l'obligation potentielle d'ouvrir davantage les compte bancaires (livrets d'épargne, investissements) à des prestataires tiers et/ou de mettre en commun des données relatives aux clients.

Au 30 juin 2020, le Groupe présente un montant de fonds propres CET1 de 2,5 milliards d'euros (pour un ratio CET1 de 11,6 % et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 3,1 milliards d'euros (pour un ratio global de 14,2 %).

1.1.5 Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macro-économique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Compte tenu des incertitudes liées à l'ampleur et à la durée de la pandémie de Covid-19, le Groupe travaille à l'analyse de scénarios potentiels et de leurs impacts sur ses résultats, ainsi qu'à d'éventuelles mesures correctrices.

1.1.6 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. A ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

La présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les fintechs, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la néobanque destinée à une clientèle de professionnels, PRISMEA), qui pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle. Cette intensification de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

1.2 Risques de crédit et de contrepartie - actualisation des pages 241 et 242 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Les actifs pondérés soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 20,1 milliards d'euros au 30 juin 2020, soit 94 % des RWA totaux du Groupe.

1.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses activités de financement, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique ou par les risques physiques liés au changement climatique.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

A titre d'information, au 30 juin 2020, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 79,6 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie 22 % sur les entreprises, 26 % sur les souverains, et 52 % sur la clientèle de détail.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises sont les Activités immobilières à hauteur de 17 % de l'exposition, le Commerce (19 %), l'industrie manufacturière (18 %), le secteur de la Construction (10 %).

Par ailleurs, les secteurs particulièrement impactés par la crise liée à la Covid-19 sont mentionnés dans le facteur de risque « 1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

1.2.2 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (clientèles de détail), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement, ce qui s'est traduit par une charge importante en termes de coût net du risque sur le premier semestre 2020 en anticipation des dégradations à venir sur la base d'une approche multi scénarios économiques. Une telle aggravation du contexte pourrait encore entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2020, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 0,2 milliard d'euros sur les actifs sains et à 1,1 milliard d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (étape 3 en IFRS 9) représentent 2,1 milliards d'euros.

1.2.3 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure

des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne.

1.3 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles - actualisation des pages 242 à 245 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Au 30 juin 2020, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 1,3 milliards d'euros, soit 6 % des RWA totaux du Groupe. Entre 2016 et 2019, les risques opérationnels du Groupe se sont concentrés principalement sur quatre catégories de risque, représentant 99,4 % du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les litiges commerciaux (35 % du montant total), les litiges avec les autorités (15,5 % du montant total), les erreurs d'exécution (18,9 % du montant total) et les fraudes et autres activités criminelles (30 % du montant total). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation, erreurs de pricing ou d'évaluation du risque) représentent 0,6 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période allant de 2016 à 2019.

1.3.1 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme

les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Aucun litige significatif n'est en cours actuellement concernant le groupe Crédit du Nord.

1.3.2 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Toute panne, dysfonctionnement, interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des mesures de prévention et des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement endommager la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques liés à la cybercriminalité et connaît des tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses attaques cyber sur ses systèmes, ou via ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Le Groupe pourrait

subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgation de données confidentielles ou de données clients notamment en violation du règlement européen sur la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD)). De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Les risques opérationnels spécifiques à la crise liée à la Covid-19 sont par ailleurs mentionnés dans la section « 1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

1.3.3 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients,

un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourrait influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

1.3.4 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.

Le Groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs et accompagne au quotidien plus de 2 millions de clients particuliers, professionnels, entreprises et associations. La performance des activités bancaires et financières est étroitement liée au facteur humain. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de formation ou en termes d'alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

1.3.5 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières.

En particulier :

- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- la gestion du risque de taux et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

1.3.6 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment une crise sanitaire, des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

Le Groupe reste dépendant de son environnement naturel et social. La survenue d'une nouvelle crise épidémique ou pandémique (telle que la crise liée à la Covid-19) ou d'une crise liée à la pollution de l'environnement naturel pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. De même, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (tels que la crue exceptionnelle de la Seine), des conditions météorologiques extrêmes (telles que des canicules), ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes ») pourraient troubler les activités du Groupe.

De tels événements sont susceptibles de créer des perturbations économiques, financières et logistiques et de provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe.

Ces événements pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités. En cas de survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

1.4 Risques de taux, de liquidité et de financement - actualisation des pages 245 et 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

1.4.1 La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, en particulier, l'environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, en Europe a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats du Groupe.

1.4.2 L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques.

A l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro ou plus récemment les tensions sur les marchés financiers liées à la crise de la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales), l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont par ailleurs pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et en mettant en place des facilités type TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations). Dans l'hypothèse où les banques centrales mettraient fin à ces mesures exceptionnelles, le Groupe pourrait faire face à une évolution défavorable de son coût de financement et de son accès à la liquidité.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Au 30 juin 2020, le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 128,5 % et les réserves de liquidité s'élèvent à 17,7 milliards d'euros.

1.4.3 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des spreads de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par deux agences de notation financière – Fitch Ratings et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait

aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La dégradation de l'environnement économique suite à la crise sanitaire et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de rentabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. Par ailleurs, les notations de l'Etat français pourraient

également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'Etat français pour y répondre). Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

1.5 Risques liés aux activités d'assurance - actualisation de la page 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

1.5.1 Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.

L'activité du Pôle Assurances du Groupe (représenté par les 50 % détenus dans la société Antarius) est principalement concentrée sur l'Assurance Vie. Au 30 juin 2020, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 21,1 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro à hauteur de 78 % et contrats en unités de compte à hauteur de 22 %.

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligatoire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des spreads et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de sa filiale d'Assurance afin de lui permettre de continuer à satisfaire ses exigences réglementaires de fonds propres.

1.6 Risques de marché - actualisation de la page 246 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Les activités de marché du groupe Crédit du Nord sont engagées dans une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients. Le CDN est par conséquent peu exposé au risque de marché, ces derniers ne représentent que 70,8 millions d'euros d'actifs pondérés (0,3 % des RWA du Groupe).

2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

2.1 Fonds Propres - actualisation des pages 253 à 256 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

TABLEAU 2 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR CREDIT DU NORD AU 1^{ER} JANVIER 2020

(en %)	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2019
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 requirement</i> (P2R)	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigence minimum au titre du coussin systémique	-	-	-
Exigence au titre du coussin contra-cyclique	-	0,25 %	-
EXIGENCE MINIMUM DU RATIO CET1	8,00 %	8,25 %	8,00 %

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE CRR/CRD4 NON PHASES

(En millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Capitaux propres part du Groupe*	3 619,9	3 477,5	3 326,8
Titres super subordonnés (TSS)	-110,0	-110,0	-110,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI*	3 509,9	3 367,5	3 216,8
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-197,2	-197,4	-189,7
Écarts d'acquisitions	-508,0	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	-67,2	-266,7	-139,5
Déductions et retraitements prudentiels	-232,2	-171,7	-186,8
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1*	2 505,3	2 223,7	2 192,8
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	110,0	110,0	110,0
Déductions <i>Tiers One</i>	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1*	2 615,3	2 333,7	2 302,8
Instruments <i>Tier 2</i>	450,0	450,0	450,0
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	-	-	-
Déductions <i>Tier 2</i>	-	-	-
FONDS PROPRES GLOBAUX*	3 065,3	2 783,7	2 752,8
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	21 543,5	19 748,4	20 479,4
Encours pondérés au titre du risque de crédit	20 144,0	18 408,8	19 121,0
Encours pondérés au titre du risque de marché	70,8	39,9	52,4
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 328,6	1 299,7	1 306,0
RATIO DE SOLVABILITE			
Ratio <i>Common Equity Tier 1*</i>	11,6 %	11,3 %	10,7 %
Ratio <i>Tier 1*</i>	12,1 %	11,8 %	11,2 %
Ratio global*	14,2 %	14,1 %	13,4 %

* Montants et pourcentages ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1 des Etats Financiers dans « Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 »).

Le ratio de solvabilité CRR/CRD4 full s'établit au 30 juin 2020 à 11,6 % en *Common Equity Tier 1* (11,3 % au 31 décembre 2019), 12,1 % en Tier 1 (11,8 % au 31 décembre 2019) pour un ratio global de 14,2 % (14,1 % au 31 décembre 2019).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin juin 2020 à 3 619,9 millions d'euros (à comparer à 3 477,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 4 : DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4

(En millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
IFRS2 net d'ID	-86,4	-85,2	-84,0
AVA	-1,3	-4,6	-5,8
Déduction des titres financiers	-87,4	-4,5	-
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	-10,9	0,5	-0,3
Autres	-46,2	-77,8	-96,8
TOTAL DES DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CRR/CRD4	-232,2	-171,7	-186,8

2.2 Exigences en fonds propres - actualisation de la page 257 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

TABLEAU 5 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(En millions d'euros)	RWA			Exigences en fonds propres		
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CRR)	19 881,7	18 145,0	19 065,4	1 590,5	1 451,6	1 525,2
dont approche standard (SA)	2 797,0	2 484,6	2 432,9	223,8	198,8	194,6
dont approche fondée sur les notations internes - Fondations (IRBF)	1 279,2	1 260,1	1 346,3	102,3	100,8	107,7
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRBA)	15 805,5	14 400,3	15 286,2	1 264,4	1 152,0	1 222,9
Risque de contrepartie	75,0	75,0	55,6	6,0	6,0	4,4
Contribution aux fonds de garantie CCP	-	-	-	-	-	-
Risque de règlement	-	-	-	-	-	-
Positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire	187,3	188,9	-	15,0	15,1	-
dont approche interne IRB	187,3	188,9	-	15,0	15,1	-
dont approche interne <i>Supervisory Formula Approach</i> (SFA)	-	-	-	-	-	-
dont approche <i>Internal Assetment Approach</i> (IAA)	-	-	-	-	-	-
dont approche Standard	-	-	-	-	-	-
Risque de marché	70,8	39,9	52,4	5,7	3,2	4,2
dont approche standard (SA)	53,9	30,7	26,3	4,3	2,5	2,1
dont CVA	16,9	9,2	26,1	1,4	0,7	2,1
dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (IMA)	-	-	-	-	-	-
Risque opérationnel	1 328,6	1 299,7	1 306,0	106,3	104,0	104,5
dont approche par indicateur de base	-	-	-	-	-	-
dont approche standard	-	-	-	-	-	-
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 328,6	1 299,7	1 306,0	106,3	104,0	104,5
Ajustement du plancher	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	21 543,5	19 748,5	20 479,4	1 723,5	1 579,9	1 638,4

Evolution des encours pondérés et des exigences des fonds propres

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs pondérés du Groupe par pilier (non phasés).

TABLEAU 6 : VENTILATION DES ENCOURS PONDERES (RWA) PAR TYPE DE RISQUE

(En millions d'euros)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019	Total 30/06/2019
Banque de détail en France	20 144,0	70,8	1 328,6	21 543,5	19 748,4	20 479,4

Au 30 juin 2020, la ventilation des encours pondérés de 21 543,5 millions d'euros s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 93,5 % des encours pondérés ;
- les risques de marché représentent 0,3 % des encours pondérés ;
- les risques opérationnels représentent 6,2 % des encours pondérés.

2.3 Capital - actualisation de la page 258 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Au 30 juin 2020, le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe est de 11,7 %.

Au 30 juin 2020, les encours pondérés du Groupe sont en progression de 9,1 % à 21 543,5 millions d'euros contre 19 748,4 millions d'euros à fin décembre 2019.

2.4 Ratio de levier - actualisation des pages 259 et 260 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Au 30 juin, le ratio de levier du groupe Crédit du Nord s'établissait à 3,0 %.

TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMÈTRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION LEVIER

(En millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Fonds Propres Tier 1*	2 615,3	2 333,7	2 302,8
Total bilan prudentiel actif	83 762,7	71 954,4	71 172,4
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	0,0	0,0	0,0
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1 334,6	1 295,0	1 304,7
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	0,0	0,0	0,0
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	5 502,5	5 978,6	5 714,3
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	-850,2	-794,3	-802,1
Ajustements techniques et réglementaires (exemption Epargne Réglementée)	-2 128,2	-2 002,7	-1 998,2
Exposition Levier	87 621,3	76 431,0	75 391,1
Ratio de levier CRR non phasé	3,0 %	3,1 %	3,1 %

* Montants ajustés par une correction d'erreur (cf. Note 1 des Etats Financiers dans « Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 »).

3. Les risques de crédit et de contrepartie

3.1 Dépréciations - actualisation de la page 264 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (Etapes 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (Etape 3).

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macro-économiques tant mondiales que locales.

Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

Les principes comptables applicables sont précisés dans la Note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Cependant, les modalités d'application des principes de classement des encours et d'évaluation des pertes de crédit attendues définis par la norme IFRS 9 ont été ajustées au 30 juin 2020 afin de tenir compte du contexte de crise sanitaire et économique liée au Covid-19. Ces ajustements sont décrits dans la Note 3.8.

3.2 Nouvelle définition du défaut - actualisation des pages 264 et 265 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe a appliqué ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 juillet 2020, date décalée en raison de contraintes opérationnelles liées au confinement, qui n'ont pas permis de finaliser les homologations dans les temps.

Les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1^{er} janvier 2021.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Etape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

3.3 Dispositif de notation - actualisation de la page 269 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

TABLEAU 9 : ECHELLE DE NOTATION INTERNE APPLIQUEE AU CREDIT DU NORD ET CORRESPONDANCE AVEC CELLE DES AGENCES DE NOTATION

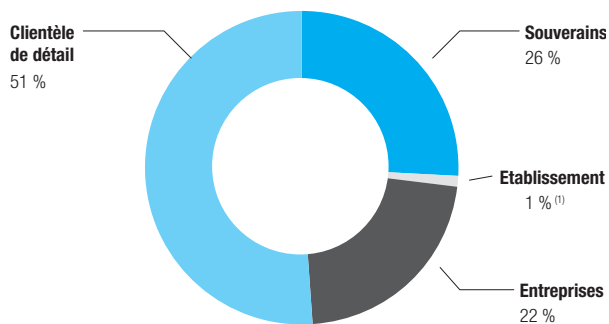
Fourchette de probabilité de défaut	Note interne de la contrepartie	Equivalent Indicatif Standard & Poor's	Equivalent Indicatif Fitch	Equivalent Indicatif Moody's	Probabilité de défaut à un an
0,00 à < 0,25	1	AAA	AAA	Aaa	0,009 %
	2+	AA+	AA+	Aa1	0,014 %
	2	AA	AA	Aa2	0,020 %
	2-	AA-	AA-	Aa3	0,026 %
	3+	A+	A+	A1	0,032 %
	3	A	A	A2	0,036 %
	3-	A-	A-	A3	0,061 %
	4+	BBB+	BBB+	Baa1	0,130 %
0,25 à < 0,50	4	BBB	BBB	Baa2	0,257 %
0,50 à < 0,75	4-	BBB-	BBB-	Baa3	0,501 %
0,75 à < 2,50	5+	BB+	BB+	Ba1	1,100 %
	5	BB	BB	Ba2	2,125 %
	5-	BB-	BB-	Ba3	3,260 %
2,50 à < 10,00	6+	B+	B+	B1	4,612 %
	6	B	B	B2	7,761 %
	6-	B-	B-	B3	11,420 %
10,00 à < 100	7+	CCC+	CCC+	Caa1	14,328 %
	7	CCC	CCC	Caa2	20,441 %
	7-	C / CC / CCC-	CCC-	Caa3	27,247 %

3.4 Exposition aux risques de crédit - actualisation de la page 272 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

Audité | VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 30 JUIN 2020 (EAD)

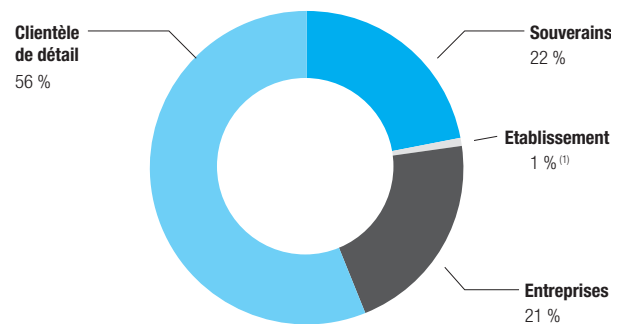
Engagements bilan et hors bilan : 80 G€ d'EAD



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019 (EAD)

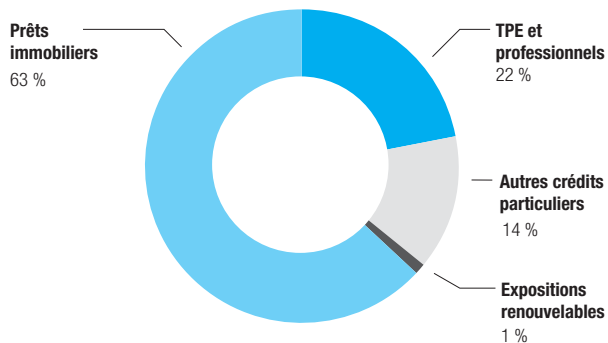
Engagements bilan et hors bilan : 69 G€ d'EAD



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

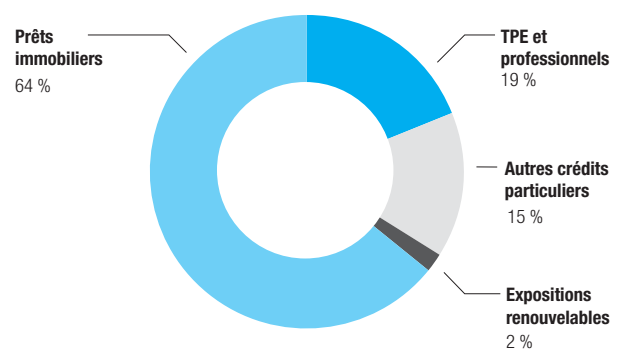
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2020 (EAD)

Engagements bilan et hors bilan : 41 G€ d'EAD



VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2019 (EAD)

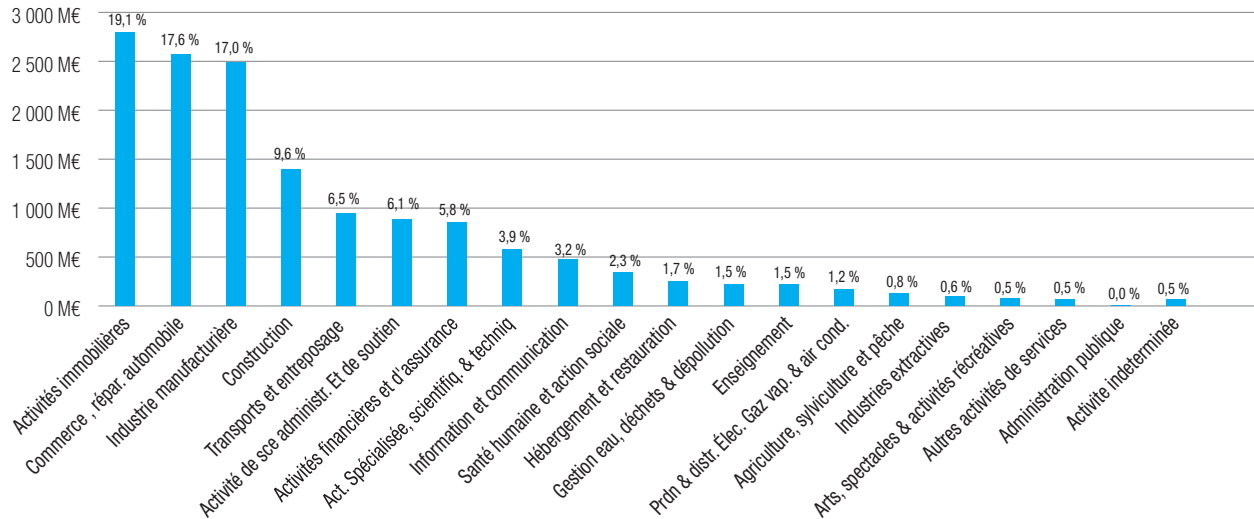
Engagements bilan et hors bilan : 39 G€ d'EAD



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES (PORTEFEUILLE BALOIS PME, GE, FINANCEMENTS SPECIALISES)

Répartition EAD Corporate (GE-PME-Financements spécialisés) par secteur d'activité

EAD 17 milliards d'euros au 30/06/2020

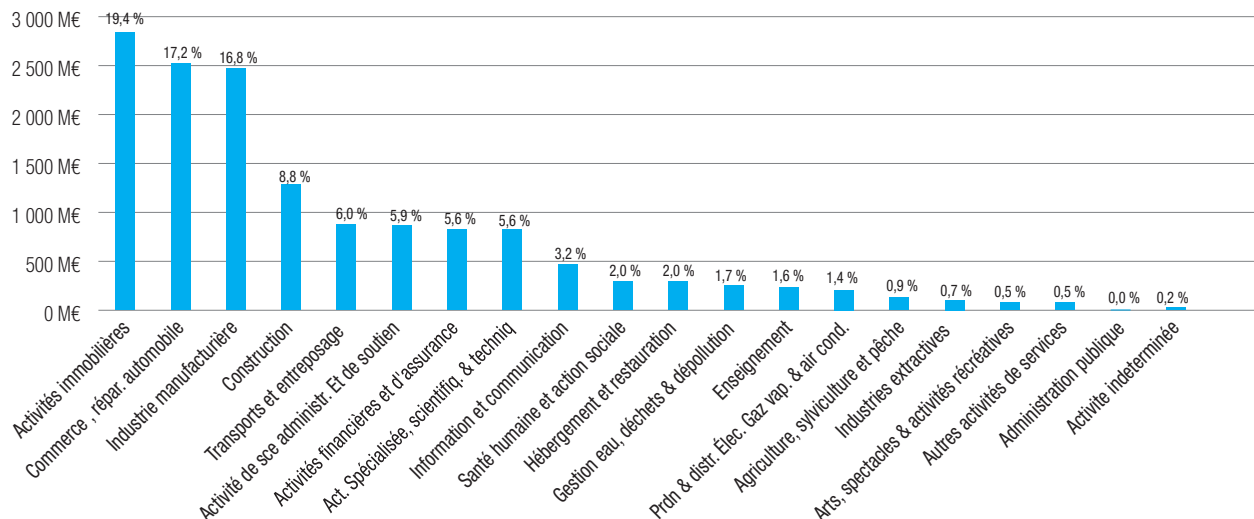


* Hors ajustements.

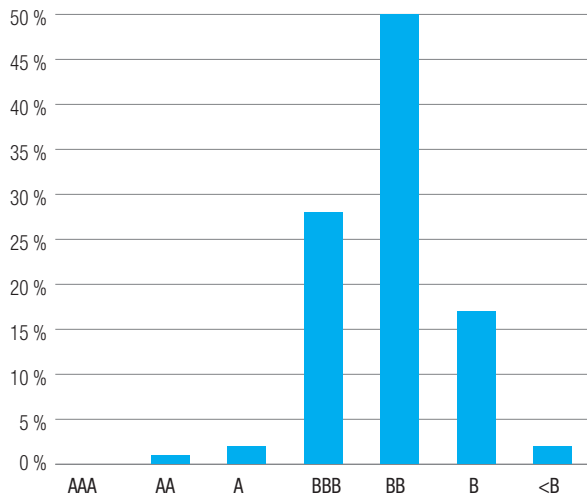


VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES (PORTEFEUILLE BALOIS PME, GE, FINANCEMENTS SPECIALISES)

EAD 14,2 milliards d'euros au 31/12/2019



**REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE
SUR LA CLIENTELE « ENTREPRISES »
AU 30 JUIN 2020 (EN % DE L'EAD)**



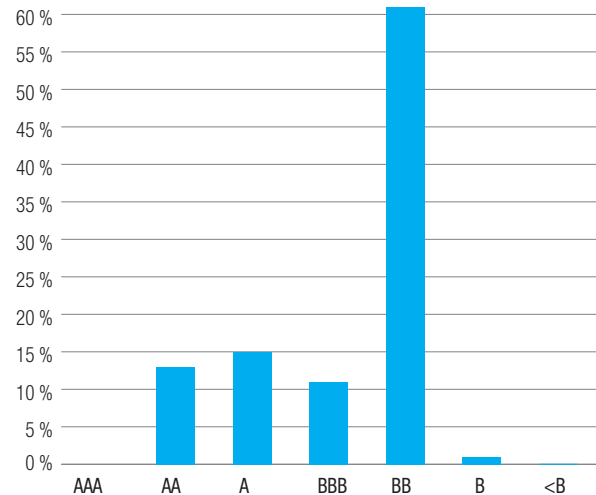
Audit | Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB sur les portefeuilles grandes entreprises et PME. Il représente une EAD de 15 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 17 milliards d'euros toutes méthodes confondues).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's. ▲

Au 30 juin 2020, le portefeuille est de bonne qualité : plus du tiers des encours sains sont logés sur des contreparties Investment Grade (c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB-) et 50 % des encours sont notés BB.

La qualité du portefeuille est stable par rapport à celle observée au 31 décembre 2019.

**REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE
SUR LA CLIENTELE BANCAIRE AU 30 JUIN 2020
(EN % DE L'EAD)**

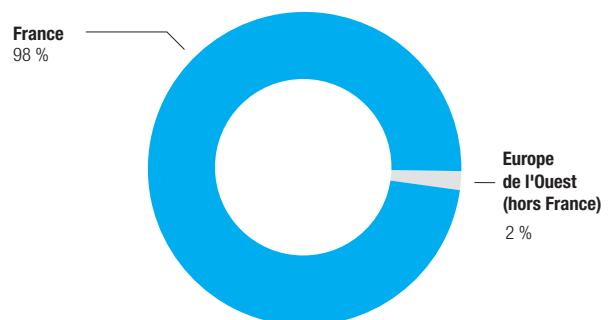


Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 560,8 millions d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 562 millions d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par rating de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Crédit du Nord démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

**VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS
AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2020
(TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)**

Engagements bilan et hors bilan : 80 G€ d'EAD



3.5 Analyse des encours bruts et des dépréciations et provisions pour risque de crédit - actualisation de la page 277 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Audité | Les tableaux suivants détaillent par étape de provisionnement les encours provisionnables (bilan et hors bilan) ainsi que les dépréciations et provisions afférentes.

Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit

et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;

- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie donnés.

TABLEAUX 11 ET 13 : ENCOURS PROVISIONNABLES ET PROVISIONS PAR PORTEFEUILLE BALOIS

(En millions d'euros)	30/06/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	5 186,8	-	-	5 186,8	0,0	-	-	0,0
Etablissements	8 918,7	0,0	-	8 918,7	0,7	0,0	-	0,7
Entreprises	17 047,2	1 357,6	758,7	19 163,6	91,6	66,0	444,1	601,7
Clientèle de détail	37 865,5	2 093,4	1 362,5	41 321,4	46,4	41,6	679,5	767,5
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	69 018,2	3 451,1	2 121,2	74 590,5	138,7	107,6	1 123,6	1 369,9

Les expositions pour risque de crédit augmentent de 5,3 milliards d'euros, passant de 69,3 milliards d'euros à 74,6 milliards d'euros (dont +2,5 milliards d'euros sur la clientèle de détail et +2,6 milliards d'euros

sur les entreprises). Cette hausse des encours est principalement expliquée par la mise en place des prêts garantis par l'Etat (un peu plus de 4 milliards d'euros de PGE décaissés à fin juin).

(En millions d'euros)	31/12/2019							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	6 081,2	-	-	6 081,2	0,0	-	-	0,0
Etablissements	7 891,7	0,0	-	7 891,7	0,3	0,0	-	0,3
Entreprises	14 687,2	1 004,1	842,3	16 533,5	60,8	34,8	474,2	569,8
Clientèle de détail	35 324,7	2 178,9	1 337,2	38 840,8	37,3	36,3	680,0	753,6
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	63 984,8	3 183,0	2 179,5	69 347,3	98,4	71,1	1 154,1	1 323,7

ENCOURS PROVISIONNABLES ET PROVISIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En millions d'euros)	30/06/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	67 374,3	3 447,0	2 118,8	72 940,0	137,5	107,6	1 121,2	1 366,3
Europe de l'Ouest (hors France)	1 544,2	2,2	2,4	1 548,8	0,8		2,4	3,2
Europe de l'Est UE	4,0			4,0				-
Europe de l'Est hors UE	0,2	1,9		2,0				-
Amérique du Nord	58,9			58,9	0,3			0,3
Amérique Latine et Caraïbes	13,6			13,6	0,1			0,1
Asie-Pacifique	19,6			19,6				-
Afrique et Moyen-Orient	3,5			3,5				-
TOTAL	69 018,2	3 451,0	2 121,2	74 590,4	138,7	107,6	1 123,6	1 369,9

A compter de 2020, nous disposons désormais des informations nous permettant de ventiler les actifs par pays de localisation (notre activité étant majoritairement concentrée sur la France).

(En millions d'euros)	31/12/2019							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	63 984,8	3 183,0	2 179,5	69 347,3	98,4	71,1	1 154,1	1 323,7
TOTAL	63 984,8	3 183,0	2 179,5	69 347,3	98,4	71,1	1 154,1	1 323,7

TABLEAU 12 : ENCOURS PROVISIONNABLES ET PROVISIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE

(En millions d'euros)	30/06/2020							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	9 924,7	7,7		9 932,4	2,2	0,0		2,3
2	24 589,4	4,1		24 593,5	6,3	0,0		6,3
3	12 314,8	8,7		12 323,6	9,3	0,1		9,4
4	8 170,1	481,2		8 651,3	17,9	6,8		24,7
5	6 741,2	725,0		7 466,2	47,7	19,4		67,1
6	1 586,5	1 388,5		2 975,0	24,8	52,2		77,0
7	201,0	521,9		723,0	5,8	21,5		27,3
Défaut (8, 9, 10)			2 121,2	2 121,2			1 123,6	1 123,6
Autre méthode*	5 490,4	313,9		5 804,3	24,8	7,5		32,3
TOTAL	69 018,2	3 451,1	2 121,2	74 590,5	138,7	107,6	1 123,6	1 369,9

* Encours non notés car suivi suivant une autre méthode.

(En millions d'euros)	31/12/2019							
	Encours provisionnables				Dépréciations et provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	9 993,1	3,9		9 997,0	2,3	0,0		2,4
2	21 235,2	13,9		21 249,0	5,6	0,1		5,7
3	12 455,2	204,7		12 659,9	6,3	2,3		8,7
4	8 292,3	493,3		8 785,5	11,5	5,7		17,2
5	6 709,3	520,8		7 230,1	30,5	10,3		40,8
6	1 480,9	1 056,5		2 537,3	18,1	26,0		44,1
7	93,7	486,9		580,6	2,2	18,5		20,8
Défaut (8, 9, 10)			2 179,5	2 179,5			1 154,1	1 154,1
Autre méthode*	3 725,3	403,0		4 128,3	21,8	8,1		29,9
TOTAL	63 984,7	3 183,0	2 179,5	69 347,3	98,4	71,1	1 154,1	1 323,7

* Encours non notés car suivi suivant une autre méthode.



TABLEAU 14 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PROVISIONNABLES

(En millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Créances brutes	56 175,6	51 405,2	49 124,0
Créances douteuses	1 976,9	2 035,3	2 173,2
TAUX BRUT D'ENCOURS DOUTEUX	3,5 %	4,0 %	4,4 %
Provisions Etape 1	123,0	86,6	87,6
Provisions Etape 2	99,8	68,0	63,3
Provisions Etape 3	1 098,5	1 124,9	1 192,1
TAUX BRUT DE COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX (PROVISIONS S3/CREANCES DOUTEUSES)	84,5 %	84,1 %	79,3 %

TABLEAU 14 : VENTILATION DES ENCOURS PAR ETAPE

(En millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Créances classées en étape 1	69 018,2	63 984,8
Créances classées en étape 2	3 451,1	3 183,0
Créances douteuses classées en étape 3	2 121,2	2 179,5
TOTAL DES ENCOURS PAR ETAPE	74 590,5	69 347,3

4. Les risques de marché

4.1 Valeur en Risque Trading (VaR) : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 281 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

TABLEAU 16 : VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) : VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE

1 Jour – 99 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)
Début de période	-147,5	-113,4	-113,4
Maximum	-268,3	-180,3	-173,7
Moyenne	-175,1	-116,7	-103,1
Minimum	-108,0	-50,7	-54,6
Fin de période	-120,0	-160,0	-156,5

4.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 285 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier 2019

TABLEAU 17 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020		31/12/2019		30/06/2019	
	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de change	-	-	-	-	-	-
Risque de crédit	16,9	1,4	9,2	0,7	26,1	2,1
Risque de taux d'intérêt	53,9	4,3	30,7	2,5	26,3	2,1
TOTAL	70,8	5,7	39,9	3,2	52,3	4,2

Les RWA marché ont augmenté de près de 77 % au cours du 1^{er} semestre 2020 (71 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 40 millions d'euros en 2019) dans un environnement marqué par une forte volatilité toutes classes d'actifs confondus en raison des incertitudes liées à la crise Covid-19.

5. Les risques opérationnels

5.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 299 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

TABLEAU 18 : ENCOURS PONDERES ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPERATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020		31/12/2019		30/06/2019	
	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres
Banque de Détail en France	1 328,6	106,3	1 299,7	104,0	1 306,0	104,5
TOTAL	1 328,6	106,3	1 299,7	104,0	1 306,0	104,5

6. Le risque de liquidité

6.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 299 du Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2019

Modèle A – Actifs

		30/06/2020			
		Valeur comptables des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	20 299,1		65 419,4	
030	Instruments de capitaux	-	-	223,8	223,8
040	Titres de créances	796,5	796,5	3 110,8	3 110,8
120	Autres actifs	-		4 087,1	

Modèle B - Garanties reçues

		30/06/2020	
		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
150	Instruments de capitaux	-	-
160	Titres de créances	-	-
230	Autres garanties reçues	-	-
240	Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	-	-

Modèle C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

		30/06/2020	
		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	16 373,6	20 299,1

Modèle D - Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources

de marché majoritairement obtenues sur les marchés via des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des *covered bonds* (SG SFH).

6

Tables de concordance

1. Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2019	N° de page du 1 ^{er} Amendement
1. Personnes responsables		
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	374	4 ; 6 ; 7
1.2. Déclaration des personnes responsables	374	4
1.3. Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA*	NA*
1.4. Informations provenant de tierces parties	NA*	NA*
1.5. Déclaration de l'émetteur	3	4
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	375	5
3. Facteurs de risque		
3.2. Risques et adéquation des fonds propres	238 à 246	28-35 ; 87 à 115
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	368	121
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	368	121
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	368	NA*
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	368	121
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités	5-11 ; 313-316	12 à 26
5.2. Principaux marchés	127 ; 315	-
5.3. Événements exceptionnels importants dans le développement des activités	NA*	NA*
5.4. Stratégie et objectifs	44-47 ; 248 ; 319-321	12-26
5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	372	NA*

* NA : Non applicable

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2019	N° de page du 1 ^{er} Amendement
5.6. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA*	NA*
5.7. Investissements	167-170 ; 183	12-26
6. Structure organisationnelle		
6.1. Description sommaire du Groupe	4	3
6.2. Liste des filiales importantes	4 ; 94-97 ; 172-173 ; 227-228 ; 317	3 ; 57
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière	53-58	20 à 23
7.2. Résultat d'exploitation	53-58	23 ; 25
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	77-80	40-44
8.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	81	45
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	NA*	NA*
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA*	NA*
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2	NA*	NA*
9. Environnement réglementaire	16 ; 25-27 ; 62 ; 252-253	12-27
10. Informations sur les tendances	60-61	27
10.1. Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice. Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	61	27
10.2. Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	61	-
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA*	NA*
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
12.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	14-16	6 à 7
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	18-23	NA*
13. Rémunérations et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	24-30	NA*
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	153-161	80-81

* NA : Non applicable

Rubriques	N° de page du Document d'Enregistrement Universel 2019	N° de page du 1 ^{er} Amendement
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Date d'expiration du mandat actuel	18-26	6 ; 8
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA*	NA*
14.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	16 ; 18	9 à 10
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	15-40	NA*
14.5. Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du Conseil et des Comités	NA*	NA*
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés	55 ; 318 ; 332	22
15.2. Participations et stock-options des administrateurs	29-37	NA*
16. Principaux actionnaires		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	370	8
16.2. Droits de vote différents des actionnaires sus visés	370	-
16.3. Contrôle de l'émetteur	370	-
16.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA*	NA*
17. Transactions avec les parties liées	153	-
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1. Informations financières historiques	6-7 ; 32-33 ; 76-176 ; 185-228	11
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	NA*	40-84
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	177-181 ; 229-233	85 à 86
18.4. Informations financières proforma	NA*	NA*
18.5. Politique en matière de des dividendes	370	44
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	371	2
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	NA*	NA*
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social	368 ; 370	121
19.2. Acte constitutif et statuts	368-369	NA*
20. Contrats importants	NA*	NA*
21. Documents disponibles	369	121

* NA : Non applicable

2. Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 9 paragraphe 12 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Etats financiers au 30 juin 2020	40 à 84
Rapport semestriel d'activité	11 à 39
- Evénements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	-
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	-
- Principales transactions intervenues entre parties liées	-
Attestation du responsable	4
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1^{er} semestre de l'exercice 2020	85-86

* NA : Non applicable

Disponibilité de l'information en ligne

Le présent document est disponible sur les sites Internet suivants :

- Document d'Enregistrement Universel sur le site www.credit-du-nord.fr
- Document d'Enregistrement Universel sur le site de l'AMF

Responsable de l'information

Michel GASSIE – Tél. : 01 40 22 45 45 – E-mail : michel.gassie@cdn.fr

Crédit du Nord



Société anonyme de droit français au capital de 890 263 248 euros

RCS Lille 456 504 851

Siège social : 28, place Rihour - 59800 Lille.

Siège central : 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739

LEI (Legal Entity Identifier) : 54930076YK05WWH25M52

**Banque
Courtois**

**Banque
Kolb**

**Banque
Laydernier**

**Banque
Nuger**

**Banque
Rhône-Alpes**

**Banque
Tarneaud**

**Société
Marseillaise de Crédit**

**Crédit
du Nord**



Les banques du groupe Crédit du Nord